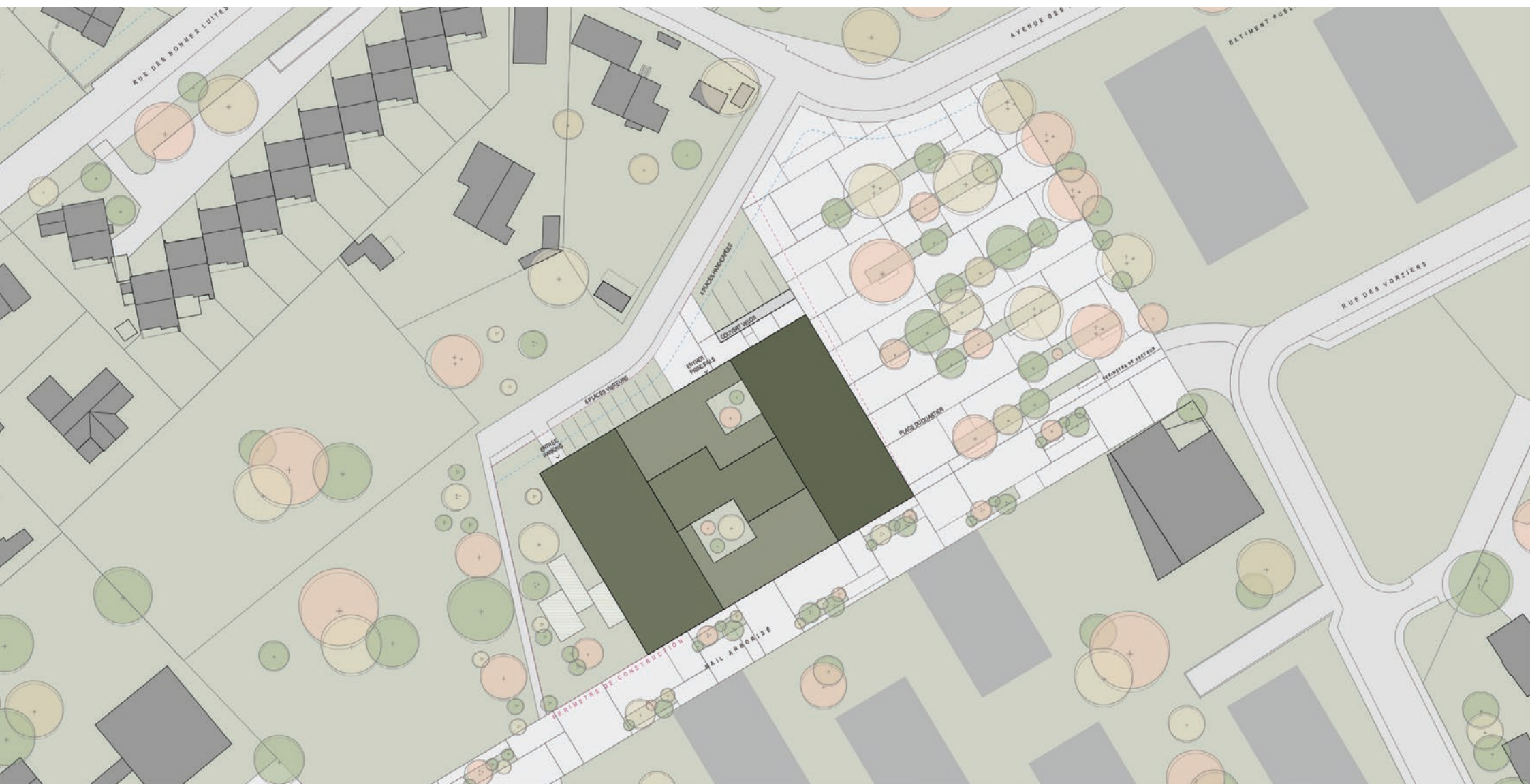


CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR PERSONNES ADULTES AVEC HANDICAPS PHYSIQUES GRAVES ET LÉSIONS CÉRÉBRALES À MARTIGNY, FONDATION « FOYERS VALAIS DE CŒUR »

RAPPORT DU JURY – NOVEMBRE 2021



CONCOURS DE PROJETS **CONSTRUCTION D'UN FOYER POUR PERSONNES ADULTES AVEC HANDICAPS PHYSIQUES GRAVES ET LÉSIONS CÉRÉBRALES À MARTIGNY**

MANDANT / MAÎTRE D'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la Fondation Valais de Cœur à Sion, mandant et Maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'action sociale (SAS) et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La Fondation Foyers Valais de Cœur, par le biais de ses foyers, appartements et ateliers, a pour mission l'accueil, l'hébergement, l'occupation et l'accompagnement de personnes adultes avec handicaps physiques graves et/ou souffrant de lésions cérébrales. Elle effectue également le suivi à domicile des personnes pouvant regagner leur logement après une phase d'accompagnement en hébergement.

Elle défend les valeurs suivantes :

- La reconnaissance de la personne accompagnée comme un partenaire ayant droit au respect et à l'autodétermination
- Le respect de l'autonomie et des libertés individuelles
- Le droit à la vie privée et affective
- Le droit d'exercer des activités socioprofessionnelles adaptées

Les trois hébergements de la Fondation Foyers Valais sont à ce jour complets. Une liste d'attente existe pour des demandes cantonales et extra cantonales, ainsi que pour des situations complexes et/ou médicalisées ne pouvant pas être considérées actuellement. Cette liste fluctue en permanence de 10 à 15 personnes pour lesquelles les solutions de placement proposées ne correspondent souvent pas à la problématique de santé identifiée (hospitalisation de longue durée, placement extra cantonal, en EMS, etc.).

La volonté des fondateurs a toujours été que, au fil des années, Valais de Cœur puisse être présent dans tout le Valais romand et offrir des opportunités d'accueil et d'occupation pour un plus large public en situation de handicap. Après Sierre et Sion, c'est donc la ville de Martigny qui a été retenue pour l'implantation du nouveau foyer,

offrant ainsi à la population bas-valaisanne du canton un site d'accueil à proximité de son lieu de domicile. L'acquisition du terrain, propriété de la ville de Martigny, est en cours et devrait être finalisée sous peu. C'est le canton qui se portera acquéreur du terrain via le fonds FIGI, Valais de Cœur étant propriétaire des locaux.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment offrant trente chambres d'accueil, dont une à deux unités temporaire (UAT) et intégrera un centre de jour offrant le même nombre de postes de travail adaptés. Il sera intégralement adapté pour des personnes avec de graves atteintes à la mobilité et se déplaçant pour un nombre considérable d'entre elles, avec un fauteuil roulant manuel et/ou électrique. Ouvert 24 heures sur 24 et 365 jours par année, il recevra en ses murs, en plus des personnes en situation de handicap, une centaine de collaborateurs issus d'équipes pluridisciplinaires (soignants, éducateurs, maîtres socioprofessionnels ainsi que les professionnels des fonctions supports) répartis en une cinquantaine d'EPT. Il sera destiné à l'accueil mixte de personnes avec handicaps physiques lourds (cf. point ci-après qui détaille plus avant la population accueillie).

Ce bâtiment sera constitué de trois unités distinctes dédiées à des populations et pathologies différentes, dès l'âge de 18 ans. En plus des personnes cérébrolésées dont une sortie et un retour à domicile ne sont pas envisageables, il permettra d'accueillir de nouvelles pathologies auxquelles la Fondation ne peut répondre actuellement.

Le nouveau foyer sera composé des unités de travail suivantes :

- Deux unités de 10 lits pouvant recevoir la population traditionnelle accueillie jusqu'ici
- Personnes souffrant de handicaps physiques graves et/ou de maladies orphelines/dégénératives invalidantes
 - Personnes cérébrolésées
 - Personnes polyhandicapées

Une demi-unité semi-fermée (5 lits), prise en charge différenciée pour des personnes souffrant de graves troubles du comportement

- Personnes avec un vieillissement cérébral pathologique précoce

Une demi-unité médicalisée (5 lits) permettant un suivi médical intensif (surveillance constante, assistance respiratoire, etc.)

- Personnes en état de conscience modifiée
- Personnes souffrant de syndrome d'enfermement.

Le projet inclut également 30 postes dans des ateliers adaptés (centre de jour) destinés aux personnes internes au foyer dont un déplacement sur les ateliers existants en ville de Martigny n'est pas possible. L'accueil de personnes externes en ateliers sera réservé à un public plus lourdement handicapé, pouvant compter, si nécessaire, sur les infrastructures et le personnel du foyer. Ces ateliers seront séparés physiquement et architecturalement du secteur d'habitation.

L'objectif est de créer un véritable lieu de vie se rapprochant le plus possible des logements dans lesquels tout un chacun vit. Il ne s'agit pas d'un établissement hospitalier mais d'une maison dans laquelle vont cohabiter 30 personnes qui pour la plupart devront y passer le reste de leur vie. Il est donc indispensable de créer une atmosphère agréable et fonctionnelle en adéquation avec les valeurs défendues par la Fondation (cf. pt 2.1). Enfin, ce bâtiment respectera l'environnement par des solutions énergétiques innovantes et propres.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F))

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation. Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 33 questions anonymes ont été publiées sur le site internet de la Fondation Foyers Valais de Cœur et envoyées à tous les membres du jury le 9 août 2021.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz architecte cantonal

Membres non-professionnels

Alain de Preux président du comité de Fondation Foyers Valais de Cœur
Pascal Zufferey directeur de la Fondation Foyers Valais de Cœur
Christian Moulin directeur adjoint de la Fondation Foyers Valais de Cœur

Membres professionnels

Philippe Meier architecte EPF FAS SIA, Genève
Claudia Schermesser architecte EPF SIA, Zürich
Frank Séverin directeur adjoint de la Fondation Foyers Valais de Cœur

Suppléants non-professionnels

Michel Perraudin membre du comité de Fondation Foyers Valais de Cœur
Christian Hermann membre du comité de Fondation Foyers Valais de Cœur

Suppléant professionnel

Christophe Lugon-Moulin architecte, Service Immobilier et Patrimoine

Experts

Margot Venetz cheffe de l'office de coordination des institutions sociales, SAS
Stéphane Jordan architecte de ville, commune de Martigny

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service des bâtiments, monuments et archéologie. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

32 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 26 projets ont été retournés dans les délais, 6 concurrents inscrits n'ont pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

Les distances de sécurité incendie doivent être vérifiées en fonction de la matérialité pour les projets N°09 et 20.

Respect des prescriptions du PAD Près-Magnin

La hauteur maximum de 12 mètres et/ou 3 niveaux dans la zone d'habitation (secteur D) n'a pas été respectée dans les projets N°03, 09, 14, 20, 21, 25.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Il manque environ 100m² des locaux du programme dans les projets N°01, 16, 17, 22.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021.

Analyse du site

Cet établissement verra le jour à Martigny dans le quartier « Prés-Magnin », idéalement placé au cœur de la ville, sur une parcelle d'une surface d'environ 3500m². Cette position permettra une intégration optimale des personnes au sein de la cité, à proximité des ateliers Valais de Cœur situés à l'avenue de la Gare. Il permettra également des synergies avec le Martigny Boutique Hôtel, propriété de la FOVAHM en matière de traitement du linge notamment.

La parcelle se situe dans un quartier à aménager. La commune de Martigny veut favoriser la création d'un nouveau quartier d'affectations mixtes dans ce lieu stratégique de la ville, proche du centre et de la gare, en permettant une « densification de l'intérieur » quantitative, mais aussi qualitative, dans l'esprit d'un éco-quartier.

Un règlement du plan d'aménagement détaillé (PAD) est en vigueur et à respecter. Le projet de Foyer Valais de Cœur, objet du présent concours d'architecture est le premier projet à s'implanter dans le quartier. Le parcellaire environnant la parcelle 18850 est encore à préciser en fonction des projets à venir. Le PAD est soumis aux prescriptions constructives de la zone d'habitat collectif A, sous réserve de dispositions différentes données par le règlement du PAD, qui priment sur le RCCZ.

Le PAD se divise en sept secteurs représentés sur le plan annexé. La parcelle 18850 concernée par le concours du Foyer se situe à cheval sur les secteurs C et D. Le secteur de construction C (en mauve) est destiné à toutes les affectations admises dans la zone mixte Prés-Magnin. La hauteur maximum des constructions est de 4 niveaux et 15m. Les bâtiments du secteur auront leur façade principale parallèle au mail piéton. Le secteur de construction D, (en bleu) est destiné à l'habitation. Dans le but d'assurer une transition harmonieuse avec la zone faible densité voisine, la hauteur des constructions est limitée à 3 niveaux et 12m.

Analyse des projets

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 26 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition. Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 26 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenus pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142 :

- N°01 AFFAIRES PRIVÉES, RELATIONS PUBLIQUES
- N°03 FLEURS DES CHAMPS
- N°09 ASTÉRIX ET OBÉLIX
- N°14 AURORA
- N°16 À L'OMBRE DE MON ARBRE
- N°17 HUIT DE TRÈFLE
- N°20 PLATIGNY
- N°21 3-TRIP-FLIP-6
- N°22 GAZZA
- N°25 BÉCARRE

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, plus précisément au développement prévu du site selon le PAD, à la relation au mail ainsi qu'à la place publique. Mais aussi dans leur organisation programmatique. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°01 AFFAIRES PRIVÉES, RELATIONS PUBLIQUES
- N°02 PIC ET PIC ET COLEGRAM
- N°03 FLEURS DES CHAMPS
- N°10 SUSANNE ET SARA
- N°11 AU FIL DE LA VIE
- N°13 TOBLERHÔNE
- N°18 STORMY WEATHER
- N°19 CHANTERELLE
- N°20 PLATIGNY
- N°23 JOUR DE FÊTE

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le rapport avec le futur quartier (c'est-à-dire immeubles de cinq étages et rue piétonne au sud, place publique à l'est). L'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury. Les projets suivants sont éliminés :

- N°05 CORPS À CŒUR
- N°15 AILE DELTA
- N°06 KAPLA
- N°07 LAHIRE
- N°09 ASTÉRIX ET OBÉLIX
- N°12 LA MAISON DE MON ONCLE
- N°14 AURORA
- N°16 À L'OMBRE DE MON ARBRE
- N°17 HUIT DE TRÈFLE
- N°22 GAZZA
- N°25 BÉCARRE

Repêchage

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher le projet suivant :

- N°07 LAHIRE repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^e tour
- N°14 AURORA repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^e tour

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 123'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°04 LOVE ME CHF 35'000.- HT

2^e rang / 1^{ère} mention

Projet N°21 3-TRI-FLIP-6 CHF 32'000.- HT

3^e rang / 2^e prix

Projet N°26 ENSEMBLE CHF 23'000.- HT

4^e rang / 3^e prix

Projet N°24 COMME À LA MAISON CHF 18'000.- HT

5^e rang / 4^e prix

Projet N°08 TRIVOLPLA CHF 15'000.- HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des concurrents pour la qualité et la diversité des propositions présentées.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°04 « LOVE ME » la poursuite des études en vue de sa réalisation, conformément à l'art. 1.16 du règlement-programme du concours ainsi que l'art.22.3 du règlement SIA 142.

Par sa position claire sur le site, le projet démontre une prise en compte du quartier « à venir ». Le bâtiment présente une posture affirmée sur la place publique et dialogue avec le mail piéton. La simplicité et la justesse de l'organisation du plan répondent aux attentes des utilisateurs.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **mercredi 15 décembre 2021 à 17h30** à la halle des concours du Canton du Valais, rue de la Piscine 10B, 1950 Sion (attention accès depuis le chemin St-Hubert).

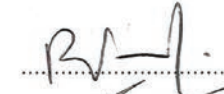
Nous précisons qu'un Pass Sanitaire valable sera exigé.

Les projets y seront exposés jusqu'au mercredi 29 décembre 2021, week-end non compris, entrée libre de 14h00 à 17h30.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité décide
d'attribuer le 1er prix, 1er rang au projet n° 4,
devise "Love me"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 26 novembre 2021

Philippe Venetz




Alain de Preux



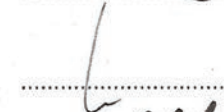
Pascal Zufferey



Christian Moulin



Philippe Meier



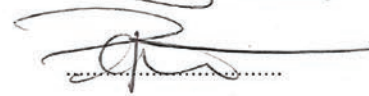
Claudia Schermesser



Frank Séverin



Michel Perraudin



Christian Hermann



Christophe Lugon-Moulin



Margot Venetz



Stéphane Jordan



PROJETS PRIMÉS



N°04 LOVE ME

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Loris Boschetti, Vincent Cainjo, Arnaud Martin

14

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Daniel Nguyen

Le projet prend une position claire dans le terrain actuellement libre de presque toute construction, tout en proposant une vision plus nuancée quant à l'implantation des logements au sud du PAD.

Il s'agit d'une grande forme rectangulaire d'un niveau, avec un volume en « H » posé par dessus de manière dissymétrique (R+2 à l'est et R+1 à l'ouest). Le gabarit de la proposition est apprécié. La reconnaissance de la place publique comme étant l'élément majeur de futur quartier, avec sa connexion au futur programme scolaire à l'est est mise en évidence par un portique et des loggias qui s'élèvent sur trois niveaux, thème qu'on retrouve de manière identique du côté du jardin privé. Cependant pour des raisons logistiques, l'accès principal s'effectue au nord par la petite rue de desserte. On trouve également une entrée secondaire sur le mail arborisé. Si les accès sont fonctionnels, le jury s'interroge sur la cohérence de l'expression architecturale qui impliquerait d'accéder depuis la place.

Au niveau de l'entrée, le programme est très bien réparti et distribué, avec des espaces très généreux, une belle lumière par la présence d'un patio. Les connexions vers les étages s'effectuent par un système d'ascenseurs placés de manière symétrique qui débouchent sur le couloir de liaison très vitré qui relie les volumes des chambres orientées soit à l'est, soit à l'ouest, avec de grandes terrasses, ce qui est apprécié. La simplicité du dispositif des logements convainc les utilisateurs qui y voient une source de repérage nécessaire pour les résidents.

La construction est entièrement en béton armé, avec un recours à une dalle répartition sur le parking. Le jury regrette que l'auteur n'ait pas fait l'effort de développer son projet avec une attention plus forte aux questions liées à la transition énergétique, ce qui sera une contrainte pour la réalisation. Le projet permet aisément une extension sur l'aile ouest des chambres. Le volume construit se situe un peu au-dessus de la moyenne.

Concept statique

La construction est stabilisée à l'aide de quatre noyaux encastrés dans le volume du sous-sol. L'excentricité de ces derniers par rapports aux volumes des étages est compensée par une série de refends de petites dimensions disposés dans les façades est et ouest. Le jury regrette que l'auteur ait recours à une dalle de transition de forte épaisseur sur le parking



Concept

L'implémentation du foyer Valais de Cour constitue la profonde mutation du quartier Pré Majrin, débutée par la construction de l'hôtel et l'aménagement du parc de la maison des Vorzier. Cet établissement d'accueil sera la Maison qui aura pignon sur la future place. Il fera la transition entre les logements de maisons individuelles et les futurs bâtiments de logements collectifs, dans la continuité de l'École de Commerce.

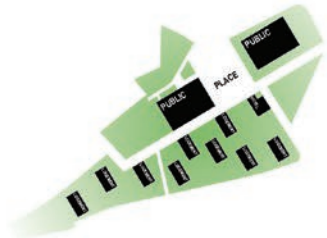
La forme et la volumétrie du foyer sont induits par le fonctionnement imaginé comme idéal, pour répondre aux besoins des résidents selon la vision de la Fondation.

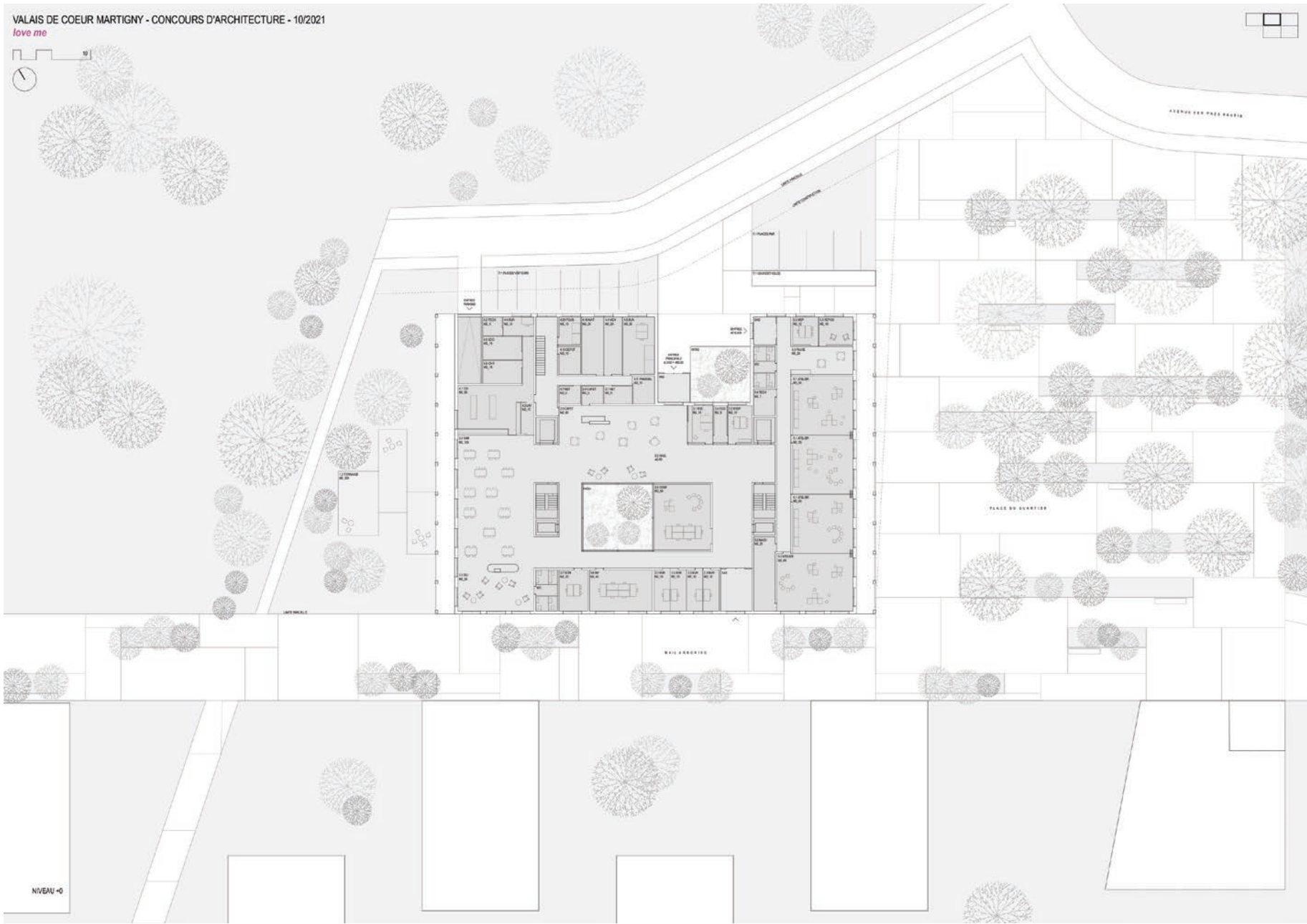
Morphologie

Un grand socle regroupe tous les espaces communs de vie, d'accompagnement et d'activités. La forme rectangulaire précise, posée au croisement de la place et du mail central, contient en son sein un monde riche. Deux patios végétalisés amènent la lumière naturelle en son cœur, partitionnant les secteurs sans cloisonnement, offrant générosité et fluidité aux distributions et contenant richesse aux espaces de vie.

Deux corps, en toiture du socle, abritent les unités de logement. L'unité avec les secteurs médicalisés et semi fermés s'oriente en pignon Ouest sur le jardin. Les deux unités d'hébergement type s'ouvrent en pignon Est sur la place. Un corps central, trait d'union entre les ailes, distribue les grandes terrasses aménagées en toiture du socle, ombragées de pergolas végétalisées. Leurs orientations, nord ou sud, permettent de s'abriter des vents dominants, qu'ils soufflent en base ou en lofts.

La morphologie respecte les règles du plan de quartier. La volumétrie basse est favorable aux établissements de théâtres individuels voisins. Les fonctions de cuisiner et laver son linge font partie des fonctions de toute habitation selon la destination du secteur D.





NIVEAU -0

N°04 LOVE ME

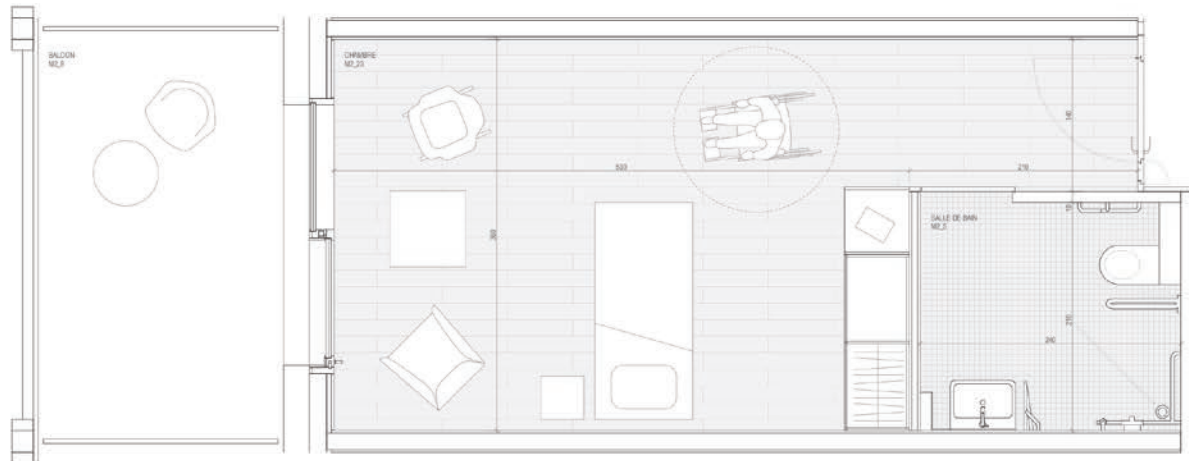


Fonctionnement

Le foyer s'ouvre sur la ville. L'entrée principale est desservie par le dessert nord, sur laquelle se greffent la rampe du parking souterrain et l'entrée de service. Une seconde entrée, côté sud, permet aux résidents de se promener sur les espaces publics du quartier ou de se rendre en ville. Les ateliers, orientés sur la place, jouissent de leur propre entrée proche de l'accès principal, en lien avec les places de parc valaisans. Les quatre espaces d'activités sont en enfilade pour une fluidité optimale. Ils sont prolongés d'une couronne terrasse formant un espace extérieur protégé, orienté un seul face à la place.

Le rez-de-chaussée du foyer reçoit les espaces communs, les locaux de fonctions et d'interdances, nécessitant de la lumière naturelle. Un généreux hall, éclairé par le patio central végétalisé, distribue les espaces. La coïncidence s'y loge pour offrir un lieu de séjour à la croisée des passages, vivant et chaleureux. La salle-à-manger et le séjour avec le coin cheminée profite de la vue et du prolongement extérieur sur le jardin central. Une couronne terrasse offre un espace protégé en lien avec le jardin, aménagée de différentes terrasses à l'ombre des arbres.

Les ailes des chambres présentent une typologie fonctionnaliste. Un couloir, éclairé à ses extrémités, dessert les chambres, orientées sur la ville et le paysage, et distribue les locaux de service. Chaque chambre peut d'un balcon privatif, formant un seuil protecteur. De ce fait, l'unité s'est facilement adaptable en deux demi-unités, accessibles indépendamment. La division en demi-unité peut être étendue à toutes les unités, selon l'évolution des pathologies prises en charge. La répartition des unités de vie permet de délimiter les récurs de tension entre résidents. Les fonctions communes aux trois unités occupent le corps formant la liaison en toiture du socle. Le séjour d'unité de vie y prend place, bénéficiant de l'accès de plain-pied à la terrasse sud, abritée du vent, ombragée des pergolas végétalisées.



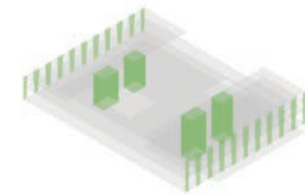
PLAN CHAMBRE 120

Matérialité

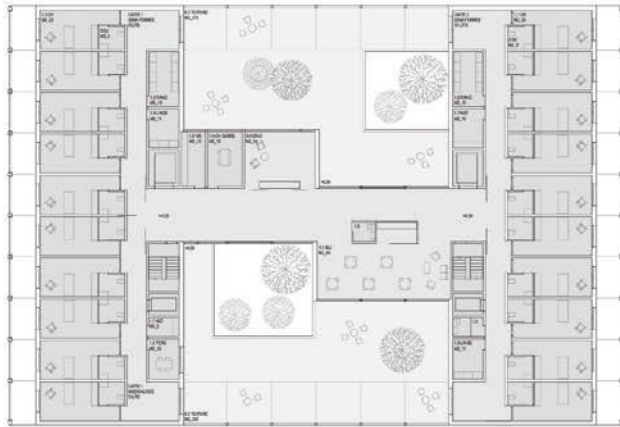
L'expression du bâtiment fait référence à l'habitat, avec une modération de façade à grands percements, tout en assumant son rôle d'institution par sa dimension et morphologie. Les balcons offrent un jeu d'ombres en façades signées. La forme des piliers rappelle la grille de troncs d'arbres.

La structure du bâtiment est en béton, stabilisée par les noyaux de distribution et par les rebords des façades pignon. La portée statique de la trame chambre et couloir répétée à l'ensemble du bâtiment, offre un bon potentiel d'adaptabilité future, les cloisons étant principalement non porteuses. La conception du foyer permet d'ajouter une unité supplémentaire sur l'aile ouest, en cas de nouveau besoin.

La façade en béton pigmenté, est doublée sur sa face intérieure d'une peau en bois qui habille l'isolation thermique. L'ambiance intérieure est celle d'une grande maison, chaleureuse et accueillante pour les résidents, les visiteurs et le personnel. Le bâtiment est rationnel et fonctionnel pour assurer une prise en charge efficiente.



CONCEPT PARASISMIQUE



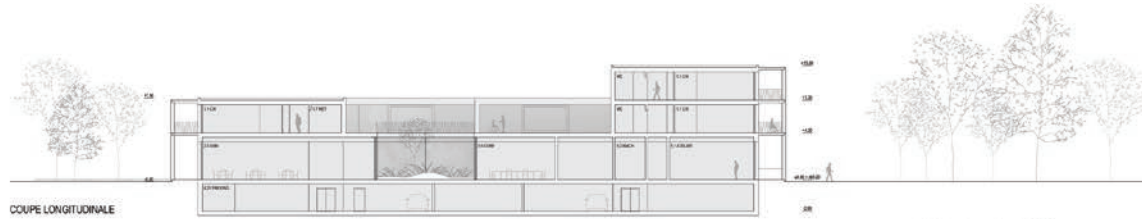
NIVEAU +1



NIVEAU +2



NIVEAU -1



COUPE LONGITUDINALE



FAÇADE NORD-EST



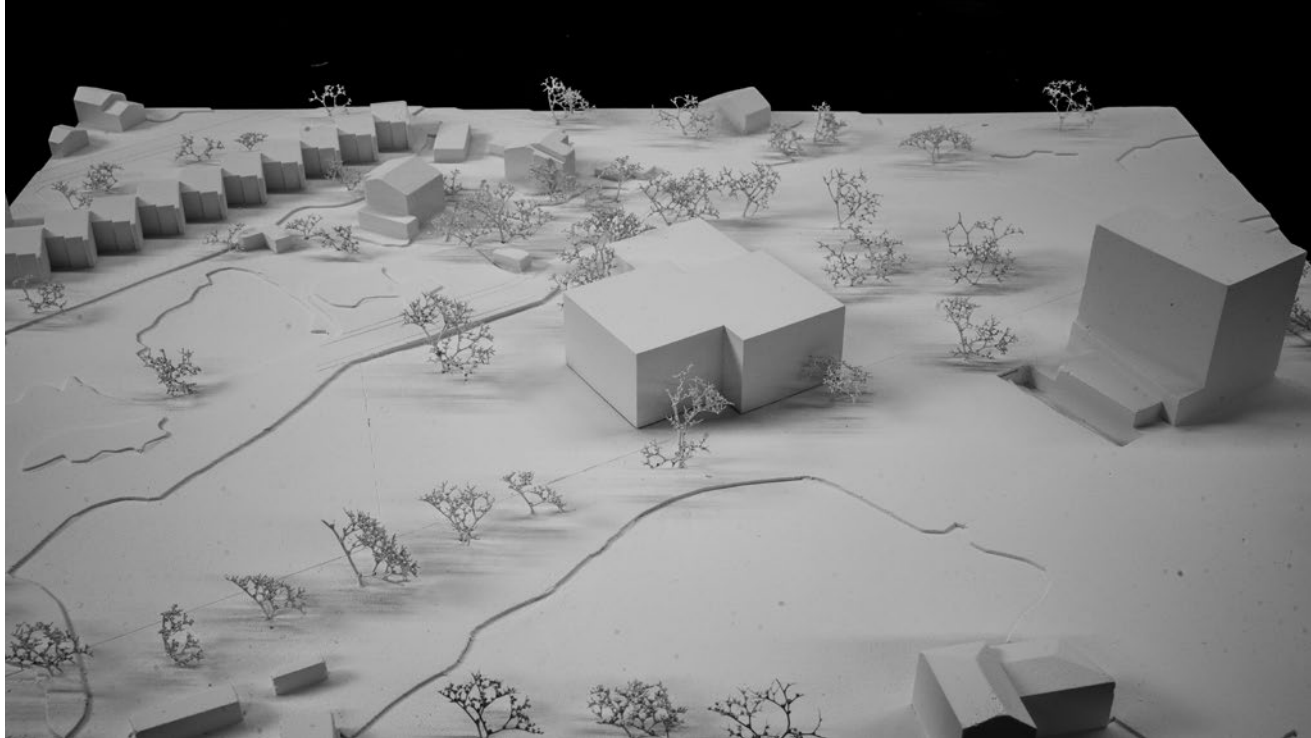
FAÇADE SUD-EST



FAÇADE SUD-OUEST



FAÇADE NORD-OUEST



N°21 3-TRI-FLIP-6
2^E RANG / 1^{ÈRE} MENTION

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

Collaborateurs :

Anne-Line Darbellay-Duss, Glenn Cotter, Clémence Fauchère, Anna Serra Montaña,
Stefan Hare, Alan Zen Ruffinen, Julien Praz

SOLLERTIA SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Jorge Gonçalves, Valentin Fürst, Milisav Vukovic

Le projet propose une composition de deux bâtiments, de quatre et deux niveaux, s'implantant à l'angle de la future place publique et du mail de mobilité douce.

Sa volumétrie cherche une transition harmonieuse entre les futures constructions de cinq niveaux au sud du PAD et les villas de deux niveaux au nord. Le programme est réparti en deux zones, une tranquille et indépendante dédiée aux logements, et l'autre plus active occupée par les locaux de fonction, d'intendance et par les ateliers.

Par sa compacité, la proposition libère un grand jardin à l'ouest que les concurrents ne dessinent pas

L'astucieux système d'entrée traversant en diagonale le cœur du dispositif permet des entrées séparées au foyer et aux ateliers, protégées par un couvert lui-même éclairé par un puits de lumière.

Une fois le sas d'entrée passé, on peut déplorer un hall peu généreux qui nous amène soit à la salle à manger, soit à la cafétéria. Celles-ci sont placées de manière logique et pertinente, la première en lien avec le jardin et le mail, et la seconde avec la place publique. Les terrasses protégées du vent par les décrochements de façade forment des espaces de transition (seuil) avec les espaces publics du mail et de la place.

Au premier étage, les locaux de fonction et d'intendance ainsi que le séjour sont placés au nord, alors qu'au sud se déploie la première unité de dix chambres. Celles-ci sont organisées autour d'un noyau de service central. Le couloir de distribution circulaire se dilate par endroit pour accueillir des petits salons donnant sur la façade. Cette unité se répète ensuite au deuxième et troisième étages avec des chambres dont les vues rayonnent dans les quatre directions sur les montagnes environnantes.

La qualité du plan de la chambre est relevée. La chicane de l'entrée offre une privacité accrue. La salle de bain bénéficie de lumière naturelle que le balcon-loggia permet de faire entrer en profondeur dans la chambre. L'architecte propose

une construction en bois se développant autour de deux noyaux de services en béton. La matérialité de la façade n'est pas expliquée. Toutefois la complexité de sa modénature interpelle le jury.

En conclusion le jury salue la clarté et la compacité de la proposition et la pertinence de l'organisation des locaux qui résolvent avec économie et pragmatisme les demandes du programme.

Concept statique

L'auteur propose une construction en bois se développant autour de deux noyaux de services en béton. Ces derniers, complétés par quelques refends en bois, assurent la stabilité du bâtiment en regard du risque sismique. Un des deux noyaux se réduit toutefois à deux simples refends dans le sous-sol. La composition des planchers en bois n'est pas explicitée, ce qui ne permet pas de juger des qualités statiques et acoustiques de l'ensemble.



rez-de-chaussée 1/200



Épave est. 1/200

«Concours Valais de Cœur Martigny»



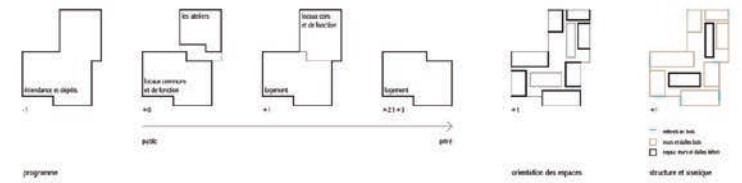
2 et 3ème étages 1/200



1er étage 1/200



coupe A 1/200



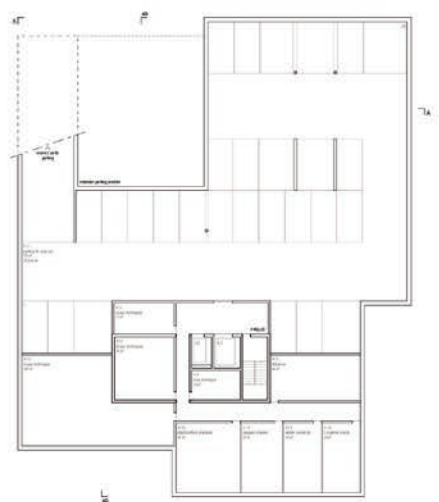
programme

orientation des espaces

structure et squelette

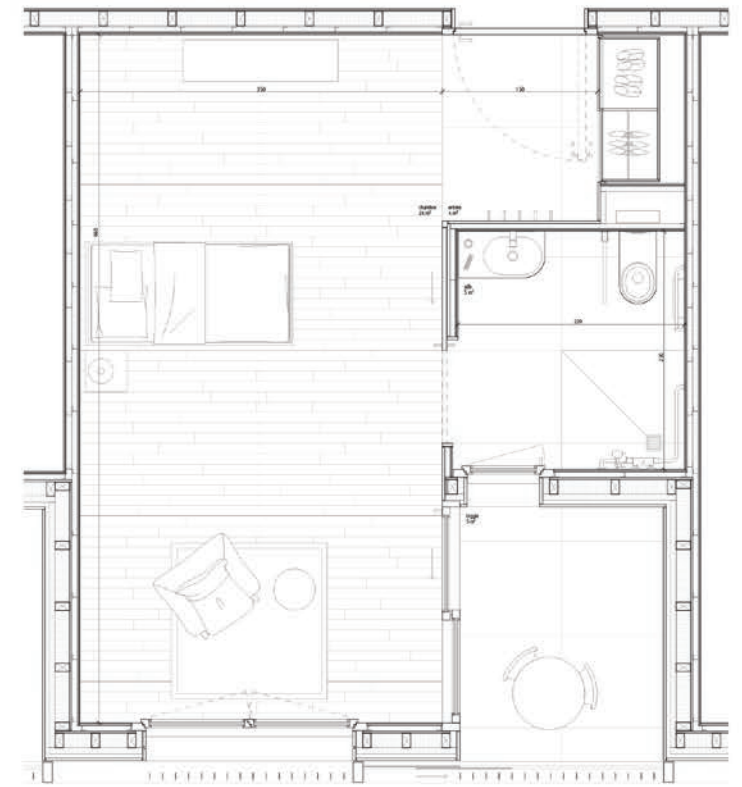


coupe B 1/200

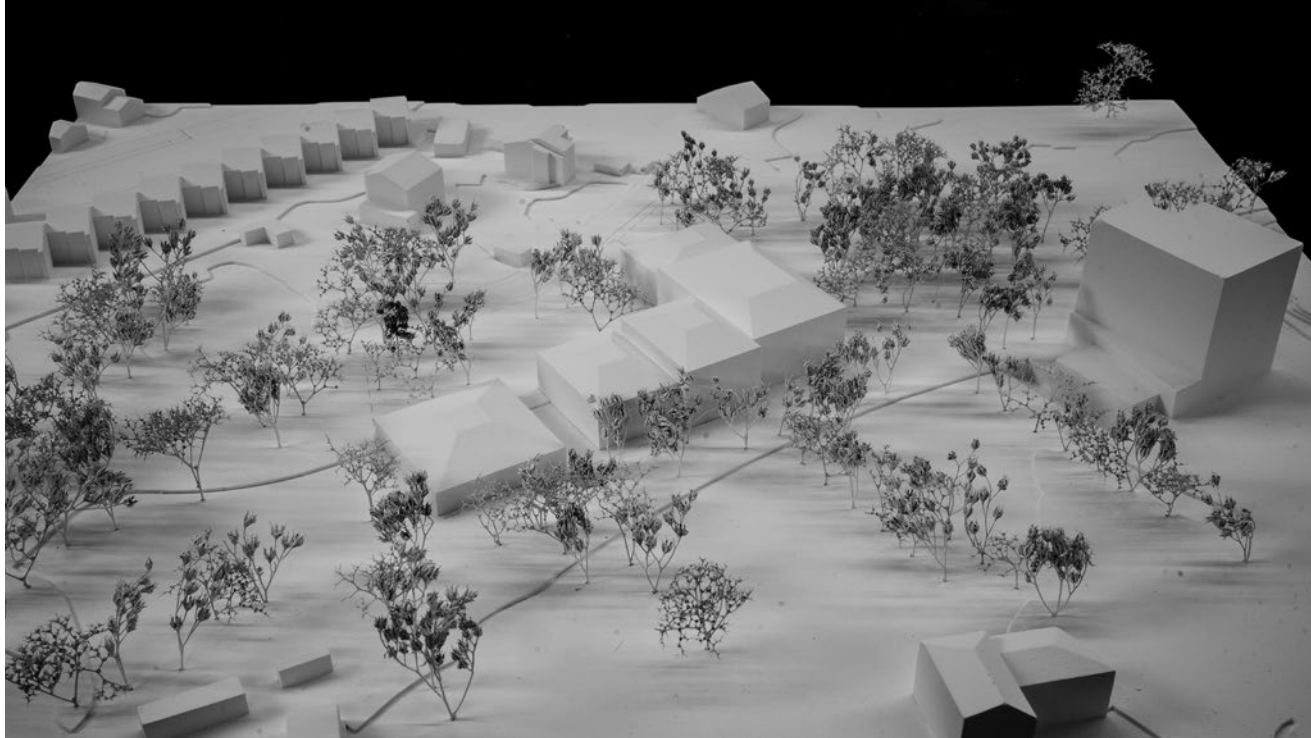


sous-sol 1/200

Concours Vallée de Coeur Marigny



détail chambre 1/20



N°26 ENSEMBLE

3^E RANG / 2^E PRIX

A & F ARCHITECTES SARL, CAROUGE

Collaborateurs :

Alberto Figuccio, Audrey Humbert, Tahir Memil

28

BOSS & ASSOCIÉS INGÉNIEURS CONSEILS SA, ECUBLENS

Collaborateur :

Bicher Farra

Le projet se présente par une volumétrie composée de plusieurs bâtiments avec toiture à quatre pans qui créent par leur implantation le front vers la nouvelle place du quartier tout en offrant une cour privative au nord-ouest. Pour l'auteur, l'articulation volumétrique est le moyen de maîtriser la transition entre les tissus urbains des quartiers existants et à venir, ce qui est bien vu.

Le projet crée ainsi une échelle intermédiaire pouvant dialoguer avec différentes échelles. Cela permet de justifier le projet comme un solitaire dans la prairie en état actuel et, dans le futur, de se mettre en scène comme élément primaire dans un parc entouré de constructions diverses. De plus la volumétrie décomposée met l'institution à l'échelle humaine ce qui est appréciable. En même temps elle devient très caricaturale par son expression architecturale.

Au rez, les espaces servis et servants sont stratégiquement bien placés, comme la cafétéria communicante entre la place publique et la cour privée. Par contre en s'imaginant la vie d'une personne à mobilité réduite le projet démontre certains défauts cruciaux, ainsi il est impossible de prévoir les ateliers sans connexion à la résidence ou de prévoir l'entrée principale sans accès direct depuis la dépose minute.

À l'étage le plan propose une circulation riche et variée qui offre des vues et des espaces communs multiples. Même si cette proposition est très intéressante, il est difficile de prévoir la majorité des chambres sur un étage, ceci créant trop d'agitation et de tension dans la vie quotidienne des habitants qui possèdent de besoins de soin très différenciés.

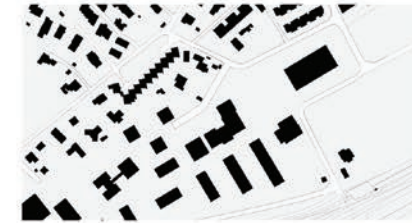
En résumé, le jury apprécie le geste de l'implantation qui apporte un caractère unique au tissu urbain par un élément à échelle humaine. Malheureusement la finesse de l'implantation ne se reflète pas avec la même sensibilité au niveau du fonctionnement interne. L'image extérieure qui donne l'impression d'habiter dans sa propre maison n'est pas congruente avec le plan intérieur correspondant à une institution d'une autre échelle, la promesse faite à l'extérieur n'est pas accomplie à l'intérieur.

Concept statique

Le jury salue la proposition d'un bâtiment dont les éléments porteurs des niveaux hors sol sont en grande partie en bois. Le plan est coupé en deux parties distinctes, séparées par un joint de travail, chacune étant stabilisée par un noyau en béton armé aidé de quelques refends en béton disposés en façade. Ce projet est donc économe en masse, ce qui constitue un challenge en matière d'isolation acoustique entre locaux.



Plan de situation éch. 1:500



Plan de situation éch. 1:2500

Construire l'angle :
une implantation qui articule les espaces extérieurs

Le foyer Valais de Coeur est le premier projet de nouveau quartier "Hors-Matigny". Du point de vu urbain, l'angle requis du projet réside dans sa capacité à donner une identité immédiate au quartier sans pour autant figer un développement qui prendra nécessairement plusieurs années. Avant de concevoir les nouveaux volumes du programme, il est donc indispensable de « définir le vide » (des espaces extérieurs).

1. **La Place du quartier**
Située à l'est du site, elle relie le nouveau quartier à ceux qui existent déjà au Nord. Elle est vouée à devenir un lieu de vie et de rencontre. Ainsi le rez-de-chaussée du foyer participe à son animation puisqu'il accueille une colonnade ouverte à tous et dont la terrasse s'étend généralement sur la place.
2. **Le Mail arboré**
Il dessert le nouveau quartier et le connecte au centre de Martigny. Au delà de sa vocation fonctionnelle, sa largeur généreuse et son arborisation en font un lieu de promenade qualitatif qui incite à la pratique des mobilités douces. Les dénivelés le long de la façade Sud du bâtiment génèrent des « escalators » verticaux enrichissant le parcours en créant des zones de repos mais aussi en marquant les entrées principales des ateliers et du foyer.

3. **La Cour**
Elle offre aux résidents du foyer un espace extérieur au calme. Elle reste ouverte sur la square prévue à l'ouest de la parcelle mais la végétation crée un filon visuel, préservant l'intimité du site. Elle s'inscrit dans la continuité de la salle à manger du foyer et de la salle de pause des ateliers qui bénéficient ainsi de terrasses pour les beaux jours. La cour est aussi agrémentée de potagers, de zones ombragées et autres lieux dédiés aux activités de plein air. C'est une petite oasis de bien être, un lieu de verdure comme un moyen de rapprocher avec la nature, de rétablir le rythme de notre société et de retrouver une harmonie. Ces espaces partagés produits et partagés assurent une bonne dynamique collective au sein du foyer. Ils répondent à une fonction utilitaire, onomastique mais aussi éducative, constituant une activité de loisir et contribuant au maintien de la biodiversité de la faune et de la flore.

4. **Les Aires véhiculaires**
Elles sont créées à l'ouest du site et sont destinées à accueillir les véhicules des résidents. Elles desservent le bâtiment par un accès direct au nord de la parcelle. Elles desservent le bâtiment par un accès direct au nord de la parcelle. Elles desservent le bâtiment par un accès direct au nord de la parcelle.

La décomposition des volumes pour maîtriser la transition entre les tissus bâtis

La parcelle du projet est bordée au Nord par des maisons individuelles et des petits ateliers. Au Sud il est prévu la construction d'un lot plus dense dont le hauteur des bâtiments devrait osciller 15 mètres. Dans ce contexte, le projet se décompose en cinq volumes de 4 à 13 mètres de hauteur, disposés entre eux et recouverts de toitures à quatre pans. En plus de donner à l'édifice un caractère domestique, particulièrement adapté au programme, ce travail permet aussi une transition progressive entre des tissus urbains de natures différentes. Un soin particulier est accordé au traitement de la cinquième façade (la toiture), en prévision des vues épinglées du quartier sur celles-ci.



Le verger comme identité de quartier

L'implantation des arbres sur la parcelle suit une trame régulière et les variétés choisies sont majoritairement locales. Ce choix vise principalement une évocation de l'histoire arborée de la région. Comme engagé sur le plan massif, cette intention pourra s'étendre à l'ensemble du nouveau quartier selon un principe de planification. En plus de permettre aux arbres de s'installer et de se développer au plus tôt, ils offrent une densité forte au quartier, cette stratégie permettrait à long terme de renforcer la création des nouveaux espaces publics du quartier, ainsi attendre les nombreuses années qui seront probablement nécessaires à l'édification des constructions voisines.



Plan du lieu-de-chausée éch. 1:200



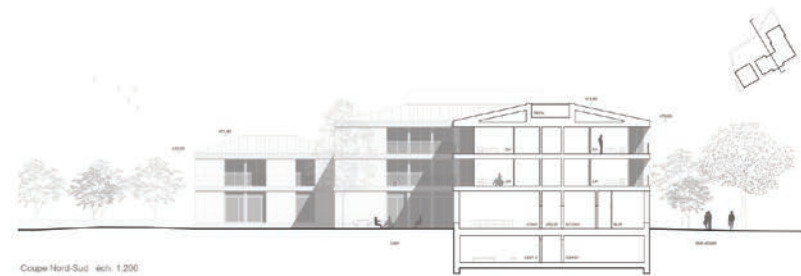
Façade Sud éch. 1:200



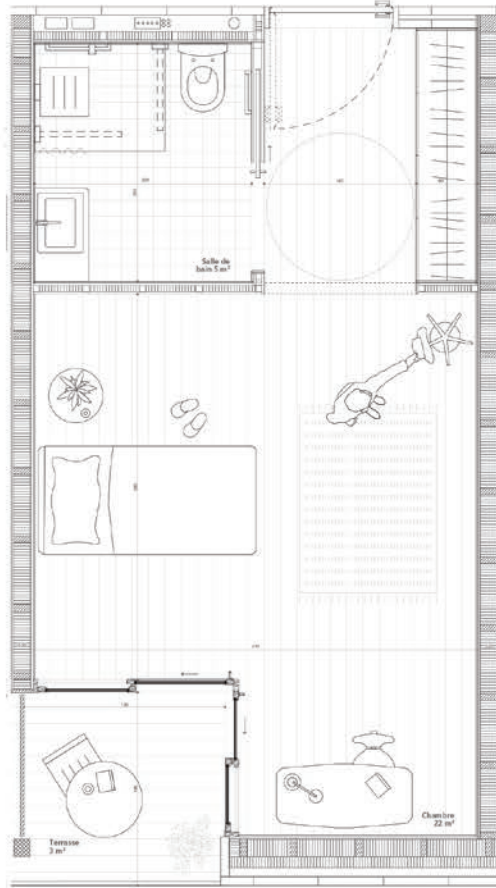
Plan du 2e étage éch. 1/200



Plan du 1er étage éch. 1/200



Coupes Nord-Sud éch. 1/200



Plan chambre type, éch. 1:20

Matérialité

Le projet se compose de deux types de structures porteuses, adaptées à la relation entre le bâtiment et le sol : la partie orientale du bâtiment est conçue en béton armé et la partie ouest est le composé d'une structure légère et boisée en bois. Le choix du bois est une réponse réfléchie aux enjeux actuels de développement durable. Outre le fait qu'il s'agit d'un matériau renouvelable, disponible localement et dans le cycle de croissance permet de stocker du CO₂. Le système constructif rigide assure significativement l'utilisation de béton et d'acier armature, dont l'impact environnemental est déductible en termes d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation de ressources non renouvelables (gravier, sable, ciment).

Les façades sont à elles seules habillées de bragues de terre crue comprimées de type lambrico ou ébénister. Ces bragues stabilisées garantissent la pérennité de l'enveloppe. Elles seront reliées grâce aux terres d'évacuation du projet ou à partir d'une terre issue des carrières locales. Tout comme le bois, ces bragues ont un caractère durable. L'emploi de ce matériau autochtone permettra une intégration subtile du projet dans le paysage par des tonalités qui dialoguent naturellement avec l'environnement proche et lointain. Sa mise en œuvre sera un avantage immédiat au premier regard du quartier Petit-Martin.

Les bragues de terre comprimées sont aussi utilisées en intérieur pour les murs séparatifs entre les appartements et les circulation horizontales. Le projet met aussi leurs propriétés hygrométriques, thermiques, acoustiques et esthétiques au service du confort des habitants.

Enfin, le volume est conçu en bois et dispose d'une couverture métallique dans les zones brèches, élégante et pérenne.

Structures porteuses

Les contours verticaux des bâtiments B et C (foyer) sont définis de façon naturelle selon les lignes de séparation entre les chaufferies. L'enveloppe forme régulière dans le plan, qui correspond aux axes des poutres. Ces dernières sont en bois, de type ossature, poteaux et lattes unifiés par un panneau en bois et par des planchers massifs bois-béton totalement préfabriqués d'une portée de 4,30 m.

La préfabrication de la structure en atelier permet principalement de réduire la chute du chantier et les nuisances associées grâce à un travail d'assemblage sur site réalisé à bras. Elle permet aussi de respecter entièrement la qualité et de durabilité attendue tout en réduisant les coûts globaux de l'opération.

Un élément type de plancher bois-béton est composé d'un panneau en bois CLT et d'une dalle en béton armé de 10 cm d'épaisseur, coulé en place. Chaque dalle porte sur 1,60 m entre deux solives en bois BLC 200 x 140 mm, qui reposent à leur tour sur deux poutres préfabriquées en ossature de 4,30 m d'entraxe. Le fait de cloisonner, constitué d'un vide de 20 cm, de largeur entre les éléments préfabriqués, est bénéfique sur plan afin de créer une membrane rigide continue horizontale au niveau de la dalle bois et de la terre crue, et éviter les ponts thermiques parasites (origine de l'action du vent et du soleil).

La composition tant vibratoire qu'acoustique de ce système est optimale et sa légèreté est un avantage tout pour la desserte de charges qui pour les actions sismiques dépendantes des masses. Le système de plancher propose est entièrement auto-porteur sans appui de chantier.

Le projet prévoit une desserte de charges directe entre les poteaux à tous les étages. Dans la salle commune au rez de chaussée, la desserte des charges est venue au niveau du solénoïde par des sommiers en bois. Au Rez de bâtiment C, la dalle sur parking reprend les charges grâce aux sommiers en béton armé qui permettent appui sur les poteaux.

Structures parasismiques

La résistance parasismique des bâtiments B et C (foyer) est assurée par les cages d'ascenseurs et d'escaliers en béton armé, ainsi que par des murs en béton continu sur toute la hauteur, disposés en façade. Ils limitent les sollicitations horizontales de chaque étage au sol. De plus, un plan permanent de largeur suffisante sépare principalement le volume en deux bâtiments B et C rectangulaires contigus aux formes expédites, articulés sur les bâtiments fonctionnels disposés, au contactement externe, ce qui permet de réduire les efforts dus au séisme et le coût de ces structures.

Le bâtiment A (parking) possède une structure de toiture en bois composée de 4 poutres principales (arrières) en B.C. disposées à 45 degrés dans les angles et de chevrons qui reposent sur la façade d'un côté et sur les 4 chevrons du terre-plein opposé et sur les angles. Les canots en bois en nombre suffisant sont rendus rigides par les panneaux forts en bois contreplaqués qui reçoivent les efforts sismiques.

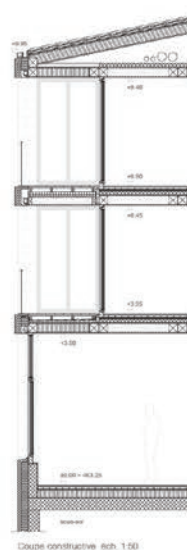
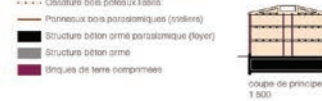
Aménagements extérieurs

Au pied des bâtiments à l'Est et au Sud, le sol sera revêtu d'un matériau similaire à celui des trottoirs vitrifiés publics environnant à savoir la Pierre de Quartier et le Marbre orné pour en affiner le caractère. Il sera de préférence revêtu tout en laissant passer parfaitement les eaux de pluie pour limiter l'imperméabilisation des sols urbains et réduire les îlots de chaleur.

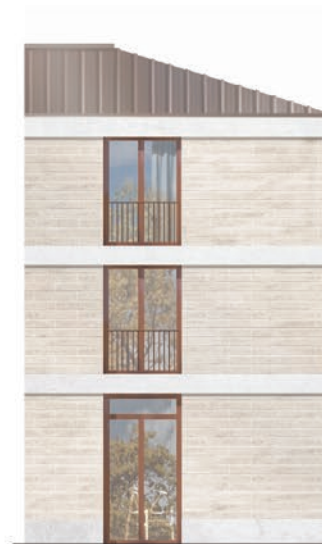
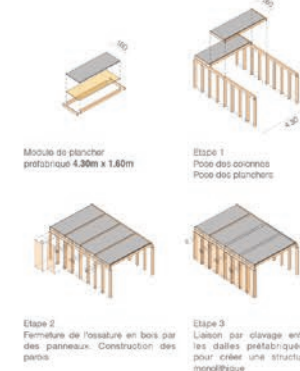
Côté cour, le potager et le jardin fleuris aux multiples couleurs (poquelons, bleuets, marguerites...) participeront à l'ambiance plus végétale et reposante du lieu. L'éclosion des bourgeons et des fleurs, le parfum de la floraison, les variations de couleurs et le bruissement des vitesses accueillent des pièces colorées et la terrasse du foyer.

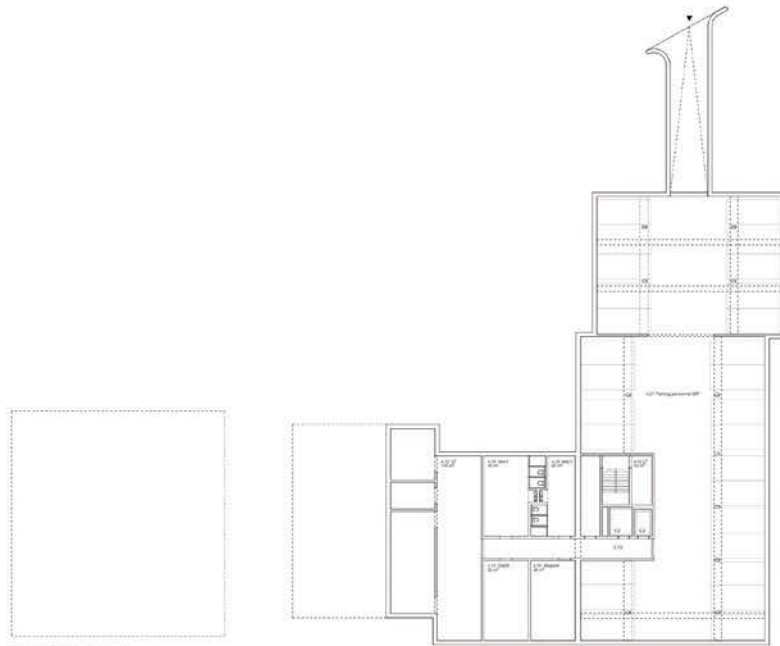
Concept structurel et sismique

- Panneaux massifs bois-béton préfabriqués
- Ossature bois poteaux/lattes
- Panneaux bois parasismiques (résilient)
- Structure béton armé parasismique (foyer)
- Structure béton armé
- Lattes de terre comprimées



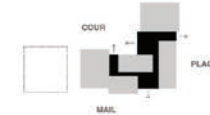
Assemblage plancher / poteaux





Plan du sous-sol éch. 1:200

Un foyer, une maison
De l'espace public à l'intimité des chambres



Au rez-de-chaussée se situent les espaces communs à l'ensemble du projet. Le programme est distribué par un espace de vie partagé (salle-à-manger, séjour et salotto). Il est perméable et se connecte directement aux extérieurs publics (la place, le mail) ou collectifs de cour, qu'il met en relation.

Il en est de même pour les ateliers, à l'étage de la parcelle. Deux-ils sont autonomes tout en conservant un accès direct depuis et vers le foyer. En les plaçant dans un bâtiment indépendant, le projet favorise une distinction claire du lieu de travail et du lieu de résidence des habitants. Leur quotidien sera ainsi rythmé par des déplacements similaires à ceux de tout un citoyen.

Aux étages, les chambres, espaces d'habitat des résidents, sont reliés par des circulations communes pédestres qui se situent pour sempre avec la loggia des étages hôtes. Ces aménagements sont des lieux partagés qui favorisent l'échange entre les habitants. Ils renforcent des contacts visuels avec les divers espaces extérieurs qui bordent le projet. La séjour, comme aux trois unités de vie, occupe l'élargissement le plus important et s'ouvre sur la cour à l'aide d'une végétation. Les vues sur le corridor, l'orientation et l'exposition sont ainsi d'une grande diversité.

Les trois unités sont réparties sur deux niveaux afin de limiter l'impact au sol du bâtiment. Les unités 2 et 3 sont au premier étage tandis que l'unité 1, plus dense, trouve naturellement sa place plus au calme au 2^e étage.

Le projet s'applique ainsi à créer une hiérarchisation dans les espaces, allant du plus public au plus privé sans négliger les espaces intermédiaires au service de la vie collective.

De plus, l'accès à l'intérieur est rendu possible à toutes les échelles. Au rez-de-chaussée, les habitants profitent des terrasses de plan pied sur la place et la cour. Aux étages, dans les espaces partagés ils profitent de balcons et d'une grande terrasse en toiture. Enfin, dans leurs chambres, ils disposent chacun d'une loggia privée.

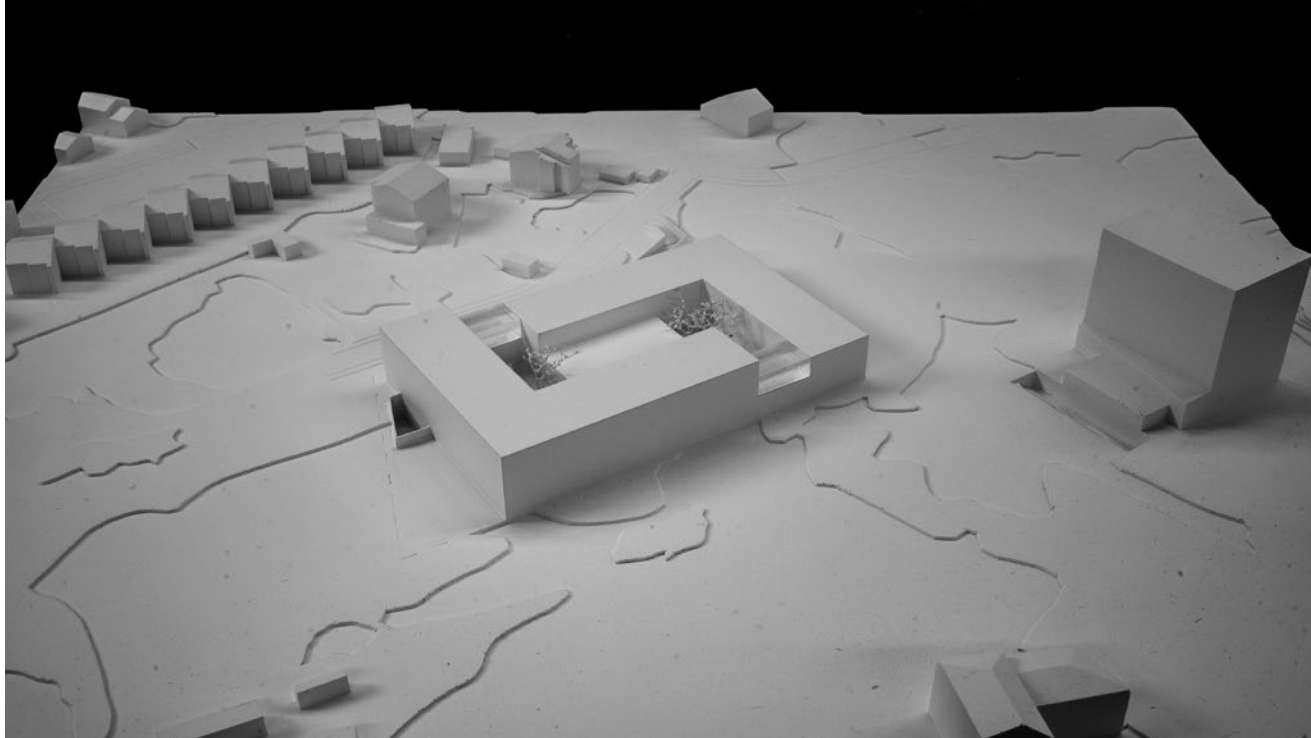
L'ensemble du projet est au service d'un bâtiment domestique à l'ambiance familiale.



Façade Est éch. 1:200



Coupe Ouest-Est éch. 1:200



N°24 COMME À LA MAISON
4^E RANG / 3^E PRIX

IN-OUT ARCHITECTURE SARL, GENÈVE

Collaborateurs :

Wenqian Zhu, Cathrin Trebeljahr

ESM INGÉNIÉRIE SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Aurélie Benedetti, Christopher Perraud, Jérôme Ponti

Le projet se manifeste comme un bâtiment solitaire qui s'aligne sur la nouvelle place publique et sur le mail. La construction est un monolithe occupé en son centre par un bâti autour duquel se placent deux atriiums. Aux étages deux ailes en forme de L entourent ces deux espaces extérieurs. L'attitude volumétrique traduit parfaitement l'idée conceptuelle. Il s'agit d'un projet introverti qui se protège de son environnement en concevant son propre contexte.

Soucieux de son futur voisinage le projet se concentre sur soi-même en créant son propre univers au travers d'un bâtiment offrant sur différents niveaux une matérialité naturelle et des espaces extérieurs végétalisés orientés vers l'intérieur. Prendre soin de ses résidents c'est la doctrine qui se manifeste à travers tout le projet qui est conçu de multiples couches de différents degrés de privacité.

Au rez les espaces servants et les ateliers se positionnent dans la couche extérieure et facilitent un rapport avec l'espace public. Par contre la cafétéria centrée semble complètement déconnectée, l'interaction entre les citoyens et les résidents est ainsi difficilement imaginable. Aussi la position du séjour au rez, la cuisine éloignée de la cafétéria/salle à manger et la circulation compliquée pour arriver aux différentes ailes des étages n'est pas adaptée au programme.

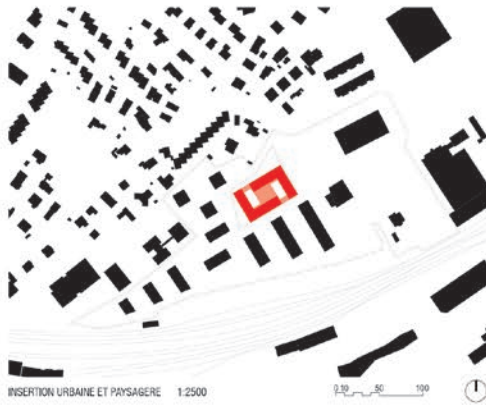
À l'étage le concept des couches des différents degrés de privacité se manifestent de nouveau. Vers la ville se présentent les circulations tandis que les chambres, soigneusement élaborées jusqu'à la menuiserie, se déplient vers l'intérieur. Elles aussi parlent de la volonté de se protéger, par des espaces de transition, comme des loggias et des bacs à fleur devant les coursives ainsi que par un zonage de la chambre elle-même.

Ainsi la force du projet, sa vision puissante est en même temps sa faiblesse, car l'idée principale, même si elle est développée de manière très cohérente, du concept jusqu'au détail, même si elle décrit des ambiances très fines est contradictoire à la vision actuelle de la Fondation Foyers Valais du Cœur qui cherche plutôt au

contraire à s'ouvrir vers la ville, à donner aux résidents le maximum de relations possibles avec la vie hors de leur handicap.

Concept statique

Le béton est le principal constituant de la structure du bâtiment, dont les noyaux et les refends assurent la stabilité vis-à-vis des séismes. Toutefois, certaines excentricités paraissent importantes dans les étages et le jury s'interroge sur le recours à des refends en pierre de taille disposés en façade pour y pallier.



INSERTION URBAINE ET PAYSAGERE 1:2500



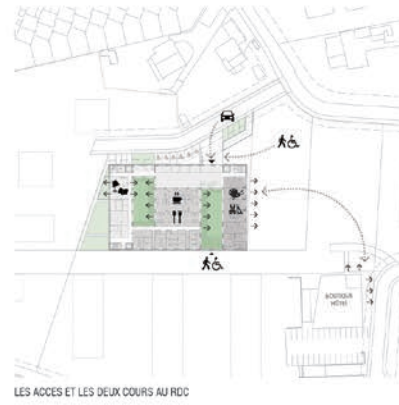
Insertion urbaine

Au coeur de Martigny, avec vue sur les montagnes environnantes le projet s'orne sur le mail piéton au sein du nouveau quartier "Dés-Magnin". Le foyer se trouve au centre de l'action. Tout en étant très exposé, le projet offre des jardins intérieurs avec plusieurs degrés d'intimité parvenant des espaces plus privés pour les habitants du foyer.

Le projet propose aux résidents une vie « comme à la maison » permettant d'un côté un maximum d'autonomie et de l'autre d'offrir des espaces de rencontre. Ainsi les chambres privées sont bornées vers l'intérieur du foyer.

Les ateliers s'ouvrent directement sur la place publique et sur le mail piéton. Ceci permet un lien visuel avec la boutique de MARTIGNY Boutique Habitat, où se vendent les produits confectionnés par des personnes en situation de handicap dans les ateliers de l'FOVAM.

De côté de la route de descente, au nord du site, est disposée l'entrée principale du foyer dans le secteur D du PAD. Cet accès a pour avantage de se trouver à proximité de la route de descente, là où les véhicules peuvent accéder directement au site.



LES ACCES ET LES DEUX COURS AU RDC



LES TOITURES TERRASSES ET LES CHAMBRES AUX ETAGES SUPERIEURS



PLAN MASSE DE SITUATION 1:500



CONCOURS VALAIS DE COEUR MARTIGNY

Conçout architectural

La vie du foyer se déroule autour des deux cours intérieurs végétalisés. Les deux cours sont les éléments principaux guidant le parti général. Ceci implique une organisation interne propre au bâtiment, avec comme volonté première d'apporter une certaine clarté dans la lecture du plan, tandis qu'un premier cour met à distance les ateliers et le salon à manger, l'autre relie cette dernière et le séjour de l'unité de vie. La vie collective est placée au centre du projet. Un des enjeux majeurs du projet est de créer des espaces de rencontre, composants essentiels à la vie collective du foyer, sans pour autant empiéter sur la qualité et l'intimité que nécessitent les espaces dédiés aux résidents. Ainsi, nous pouvons observer une gradation dans la hiérarchisation de l'intimité perçue par les usagers.

- Les ateliers sont directement en lien avec l'espace public. Il est possible d'y accéder depuis la future place et le mail piéton.
- Les locaux de soin et de thérapie sont également sur le mail piéton. A l'intérieur du bâtiment l'on y accède par un dénivelé marqué en relation des espaces communs.
- Ces mêmes espaces communs, salle à manger, séjours, cafétéria, proches de la cuisine, sont pensés comme vedettes de la vie collective. De par leur relation avec les cours intérieurs et deux grandes terrasses sont à leur disposition, ils bénéficient d'une intimité qui leur est propre.
- Le séjour de l'unité de vie est le dernier niveau d'intimité après les chambres des résidents. Celui-ci bénéficie d'un cadre particulier induit par son positionnement stratégique dans le projet. Il peut à cet égard d'une proximité avec les circulations verticales permettant l'accès aux étages, mais également d'une vue directe sur la cour extérieure du projet.
- De par ces deux espaces extérieurs, visiteurs d'une banquette générale et d'une tranquillité intérieure, le projet offre une multitude de possibilités d'usage aux résidents du foyer. La partition générale leur permet des choix d'usage divers tout au long de la journée. Il est alors la possibilité de :

- Rester seul sans dépaysement extérieur
- Rester seul tout en gardant un contact visuel avec les autres résidents, grâce aux balcons et terrasses attribués à chaque chambre
- Retrouver les autres résidents dans les espaces communs
- Recevoir la visite de leurs proches dans l'intimité du foyer
- Accéder aux locaux donnant directement sur les espaces publics

Organisation des chambres et des terrasses

L'ensemble des chambres se trouve sur les niveaux supérieurs. Au-delà d'un intérêt organisationnel, cela permet de créer un seul et même espace commun situé au rez-de-chaussée et les espaces de vie entre des résidents. De par la disposition continue de la salle à manger, sa toiture végétalisée permet d'offrir un jardin à hauteur de vue des chambres. Cette épaisseur plantée garantit l'intimité au sein de chaque chambre, et fabrique le paysage intime de chaque cellule. Les résidents peuvent ainsi jouir de la qualité du foyer, toutes les chambres bénéficient d'une vue sur le jardin intérieur.

Les trois unités des dix chambres ont été pensées comme trois entités disposées en « L ». La première unité au niveau de R+1 a son accès indépendant, tandis que les deux et trois unités aux niveaux de R+1 et de R+2 partagent les mêmes circulations verticales.

Celles-ci délimitent l'intimité du jardin central. Les deux premières unités, situées au R+1, bénéficient d'un accès direct sur le jardin, tandis que la troisième s'élève au R+2, jouissant d'une vue privilégiée sur le paysage remarquable qui offre la ville de Martigny. Deux terrasses protégées par des pergolas relient les unités 1 et 2 au R+1, cette possibilité permet aux usagers de relier facilement entre les unités.

Ces terrasses sont des espaces de rencontre et de vie collective, mis à disposition des résidents à l'abri de l'agitation du rez-de-chaussée. Elles deviennent le lieu propice à une forme d'entretien, reprend le principe de place publique, et gradent les degrés d'intimité sous les volets des chambres.



PLAN DE RDC 1:200

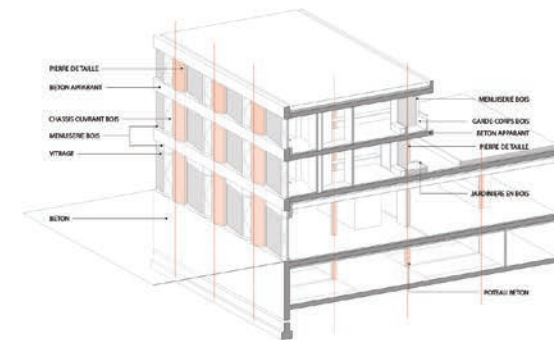
CONCOURS VALAIS DE CŒUR MARTIGNY



VUE DE LA TOITURE TERRASSE ET DE LA SALLE A MANGER - CAFETERIA

Matériaux et Construction

Outre les réponses aux problématiques inhérentes au programme, le bâtiment répond également aux attentes qu'impliquent les normes neozélandaises qui s'inscrivent sur le territoire de Martigny. Ainsi, l'architecture du bâtiment se veut rationnelle, et est guidée par une trame régulière souvent se répétitive et une bonne rigueur horizontale. Les éléments constitutifs de la structure portante de l'ensemble sont en béton armé et ses parements, tandis que les menuiseries extérieures sont en bois.

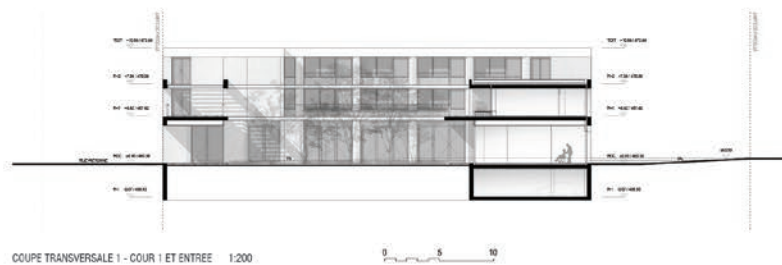
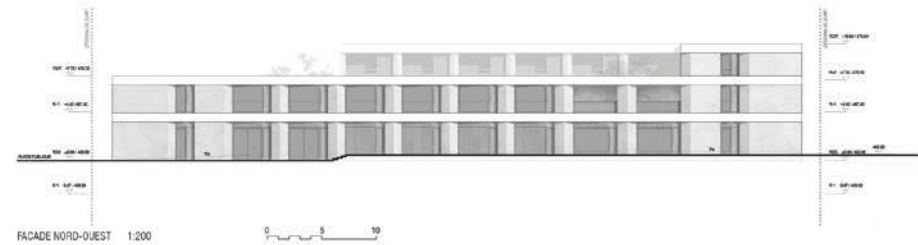
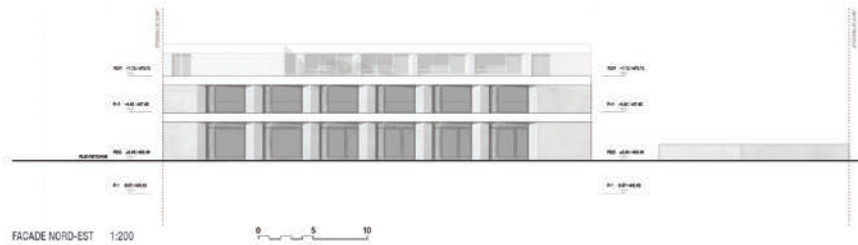
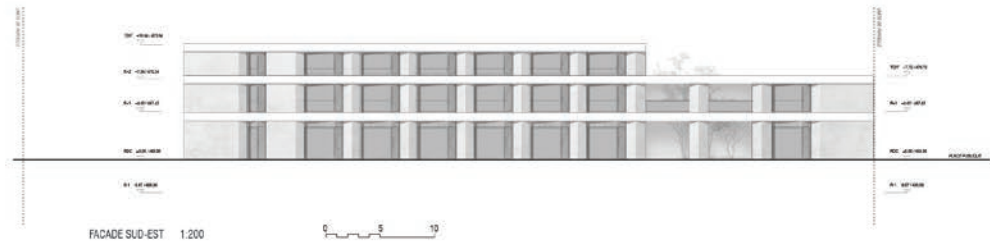
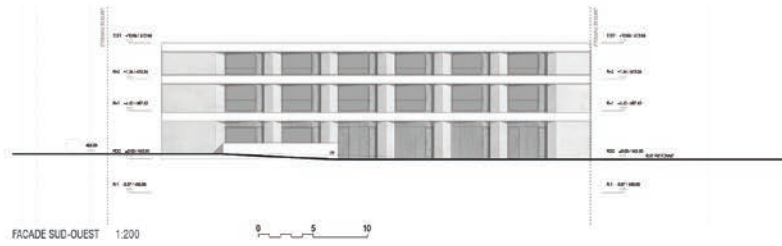


CONCEPT STRUCTUREL ET MATERIALIZATION

COMME A LA MAISON

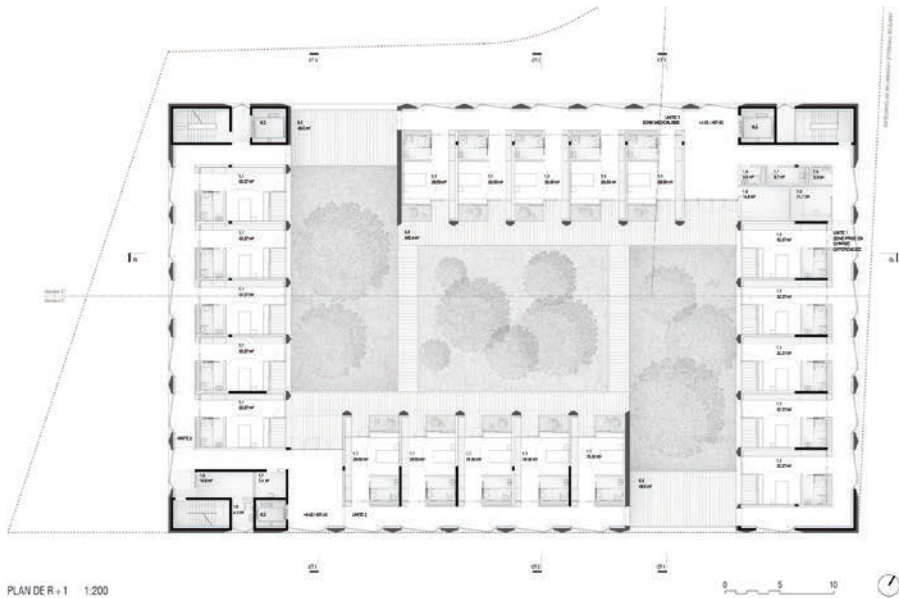
2

N°24 COMME À LA MAISON

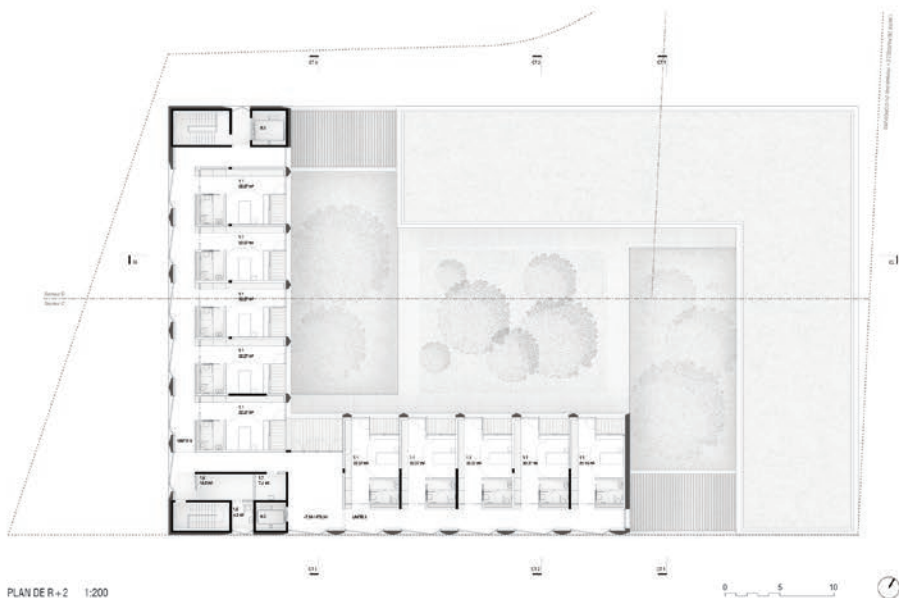


CONCOURS VALAIS DE COEUR MARTIGNY

N°24 COMME À LA MAISON



PLAN DE R+1 1:200



PLAN DE R+2 1:200

CONCOURS VALAIS DE CŒUR MARTIGNY

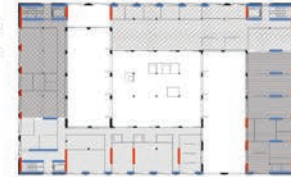


VUE DE LA COUR ENTRE LA SALLE A MANGER - CAFETERIA ET LE SEJOUR D'UNITE DE VIE



FACADE DETAILLEE 1:100

— STRUCTURE PORTUSE
 — VOLEE STABILISATEUR DANS LA DIRECTION X
 — VOLEE STABILISATEUR DANS LA DIRECTION Y
 ■ DIRECTION STRUCTURALE SECTEUR 1
 ■ DIRECTION STRUCTURALE SECTEUR 2
 ■ DIRECTION STRUCTURALE SECTEUR 3
 ■ DIRECTION STRUCTURALE SECTEUR 4

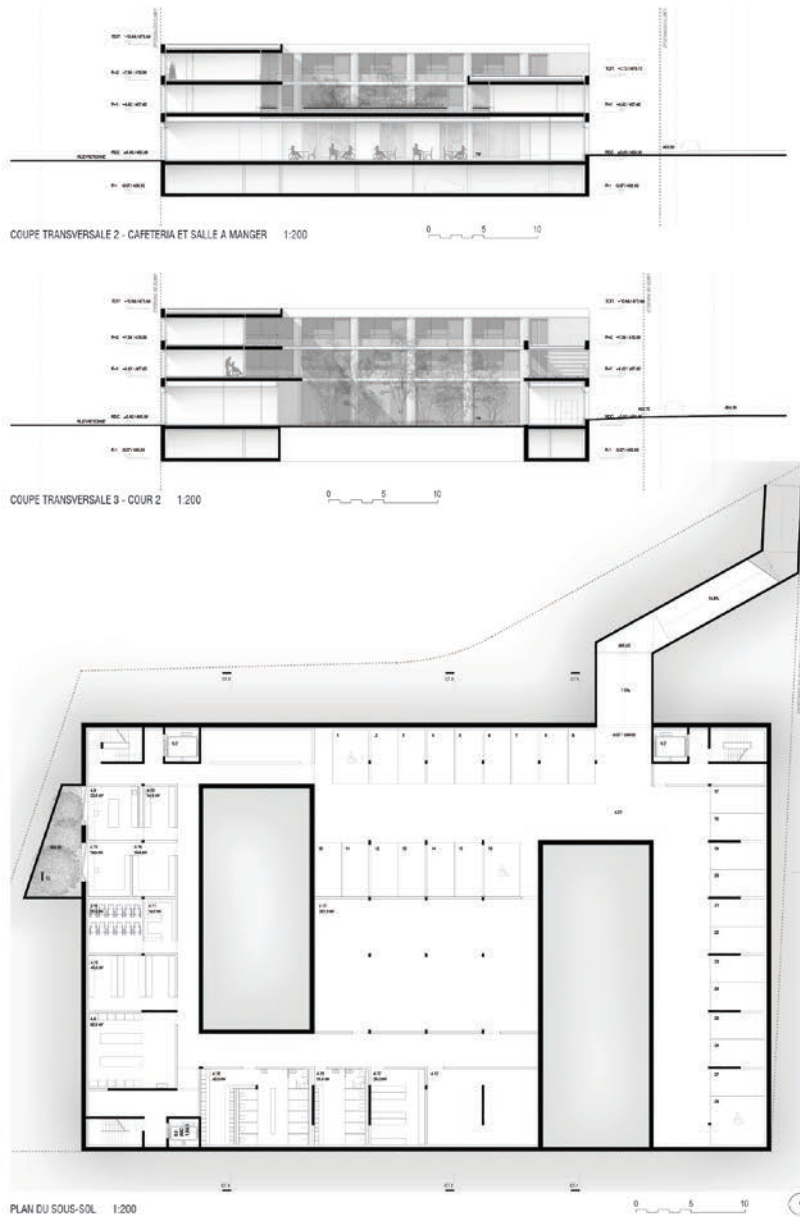


CONCEPT SISMIQUE

COMME A LA MAISON



N°24 COMME À LA MAISON



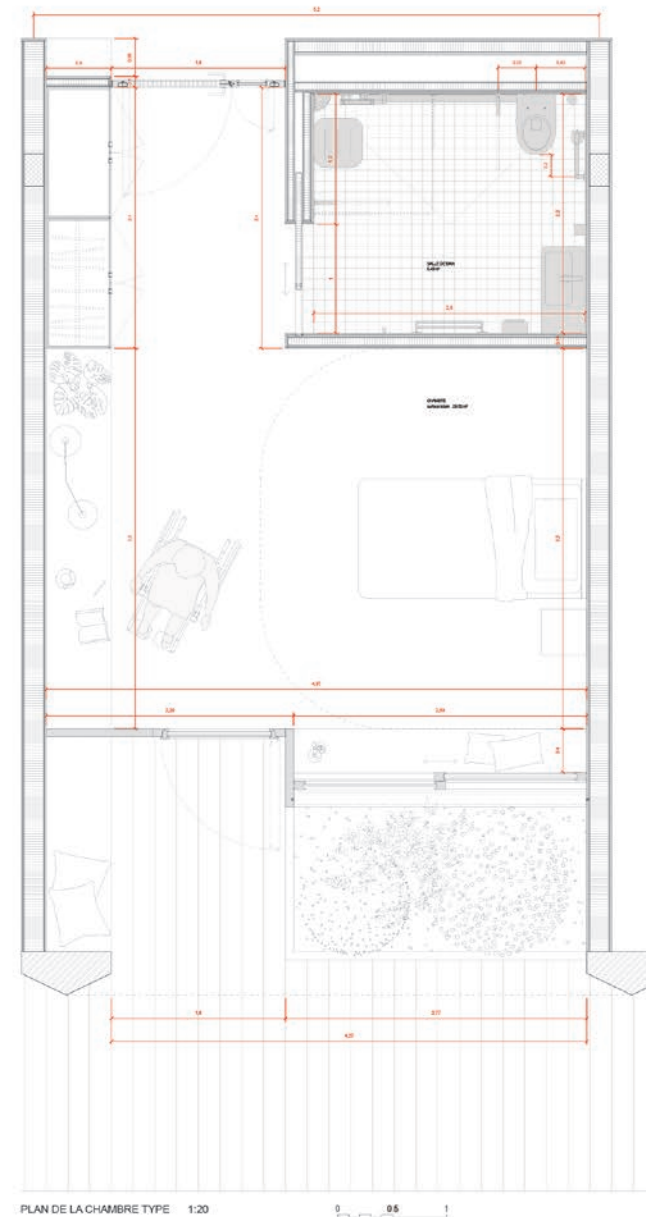
CONCOURS VALAIS DE COEUR MARTIGNY

Chambre type

Chaque chambre profite d'une vue inouïe.
 Depuis la circulation commune, les chambres des résidents sont perçues comme une façade intérieure. Le résident peut ainsi choisir entre voir l'air ou voir d'une entrée intégrée en reculant la paroi vitrée rapportée au niveau de l'entrée de la chambre. L'épaisseur de la façade collective est génératrice de l'élargissement de la limite entre l'espace extérieur mis à disposition de chaque chambre - terrasse ou balcon, et l'espace intérieur de la chambre. Ainsi, les limites de l'espace bâti tendent à s'effacer lorsque la paroi vitrée vitrée au sein de chaque chambre est effective.

Le mobilier est adapté aux personnes handicapées, une bande épaisse à l'entrée est composée d'un espace de rangement, mais également d'une surface horizontale pouvant être un bureau, une table ou encore une descente où l'on peut déposer ses objets personnels. Le mobilier se veut relativement sobre afin de laisser au résident la possibilité de s'approprier personnellement l'espace qui est mis à sa disposition. Une table d'eau est située à l'entrée de chaque chambre, d'une surface de 5.00m² elle est parfaitement fonctionnelle et adaptée aux personnes à la mobilité réduite. Ainsi, on y trouve une douche à l'italienne, un WC, un lavabo et un sèche serviette.

Le lit est disposé de telle sorte à garantir une parfaite intimité, mais également une vue privilégiée sur le paysage. Etant accessible depuis 3 de ses côtés, cette disposition est parfaitement adaptée à des prises en charge différenciées.



COMME A LA MAISON



N°08 TRIVOLPLA

5^E RANG / 4^E PRIX

BCRARCHITECTES SARL, CAROUGE

Collaborateurs :

Patrik Beyeler, Rui Colaço, Vincent Roesti, Yasmina Cornaz, Valentin Jaquet, Guillaume Chardo,
Pedro Dias, Marco Günther

B+S INGÉNIEURS CONSEILS SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Marcio Bichsel, Coline Jaggi

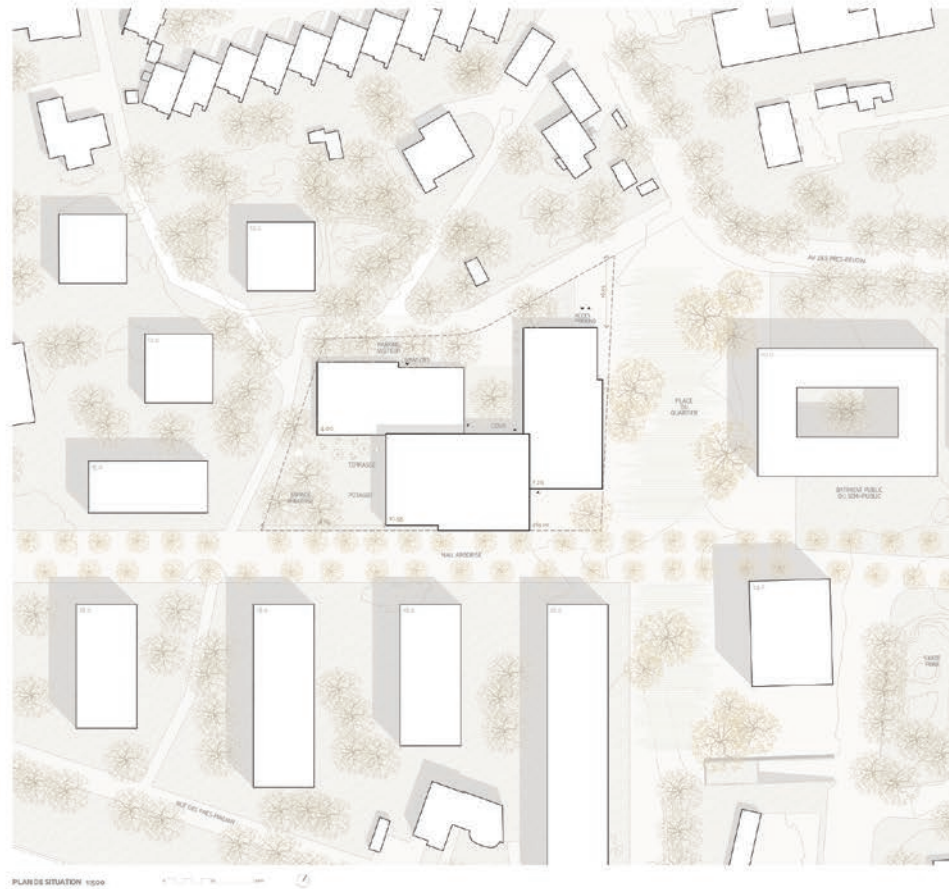
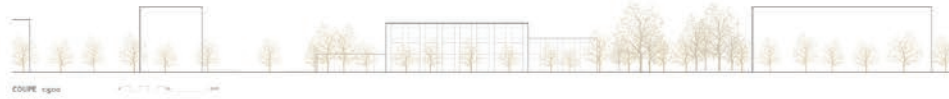
Le projet s'implante à l'angle de la future place publique et du mail arborisé, dans une forme articulée de trois volumes de hauteurs différentes. L'échelle des « pavillons » selon les termes de l'auteur, trouve sa juste place dans l'environnement existant et à venir. Un principe de portique, formant un seuil vis-à-vis de l'espace public est apprécié par les utilisateurs. La décomposition en entités distinctes permet de trouver « naturellement » des lieux en rapport avec la fonctionnalité de l'institution : au nord une cour accueille les véhicules avec les personnes à mobilité réduite ; à l'angle sud-est un accès plus urbain profite du décrochement entre deux volumes. Ces deux espaces sont reliés par un couvert qui lui-même fait office d'anti-chambre aux deux entrées à l'institution, à savoir vers les ateliers, au nord, et vers les logements et les espaces communs, au sud.

Les activités sont réparties comme suit : au rez-de-chaussée, les ateliers se tournent vers la place, avec leur seuil, la cafétéria et la salle à manger vers l'intérieur de la parcelle, l'administration vers la rue, les chambres au premier étage et l'unité sécurisée au dernier. Si globalement le fonctionnement est clair, le jury constate, dans tous les compartiments du projet, un manque de générosité spatiale et des connexions horizontales au rez-de-chaussée parfois très difficiles. Les « blocs » de services et de distribution, bien que très rationnels, constituent des barrières entravant des potentiels de fluidité et de repérage pour les utilisateurs.

La chambre est de qualité, avec ses subtiles attentions dans le dessin des embrasures de fenêtres, de portes coulissantes ou de meubles. La présence du bois apparent dans l'espace domestique est une manière de mettre en valeur le principe constructif tout en offrant un cadre de vie chaleureux. Le principe constructif est simple avec des noyaux ou des refends en béton, et une périphérie en bois. Certaines descentes de charges ne sont pas claires. Le projet se situe dans la moyenne volumétrique.

Concept statique

Le principe constructif, avec un système central composé de noyaux et dalles nervurées en béton, auquel sont rattachées les parties périphériques constituées de planchers mixtes bois-béton reposant sur des porteurs en bois. Le tout est correctement stabilisé vis-à-vis du risque sismique.



Le nouveau bâtiment de la «Fondation Valais de Cœur» se situe dans le nouveau quartier « Prés-Magnin », idéalement placé au cœur de la ville de Martigny, sur une parcelle bien connectée de 3500m².

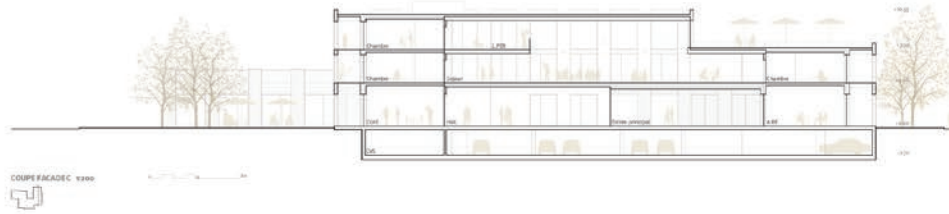
Le futur quartier doit accueillir une mixité d'affectations permettant d'offrir une densification intérieure de la ville, dans l'esprit d'un éco-quartier, sur cette ancienne friche située au nord de la gare.

L'implantation du projet favorise une transition harmonieuse avec le quartier de maisons individuelles et la petite échelle au nord, tout en recherchant le dialogue avec les futurs espaces publics et l'hôtel déjà existant sur le site.

Le nouveau projet exprime une volonté marquée de construire un nouveau lieu d'habitat de haute qualité architecturale, environnementale, vivant, solidaire et social, participant à la multiculturalité inhérente à la vie du futur quartier.

Le "Vivre ensemble" constitue l'épine dorsale du programme. Cette capacité d'accueillir le « être ensemble » fait écho à l'origine même de l'architecture et nous offre, dans le cadre de cette étude, la possibilité d'y répondre en proposant ce projet.



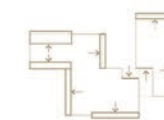


VUE SUR LA COUR

Recherche d'une transition harmonieuse avec le quartier de maisons individuelles, petits échafés.



TRAVAIL DU VOLUME ET DES TRANSITIONS



Distribution du programme dans trois volumes et trois échafés.



L'INSERTION URBAINE, RÉUSSIR À TRAITER LES TRANSITIONS

Le bâtiment s'établit dans un périmètre déterminé. Le sujet se porte sur une pièce urbaine qui se situe le long de deux mailles arborées structurant le nouveau quartier et face à un bâtiment tour existant accueillant un hôtel. Au nord de la parcelle, un chemin de desserte fait office de limite entre le nouveau quartier et un quartier existant de maisons individuelles et groupées. Il s'agit d'être attentif aux rapports que notre projet entretient avec le quartier et son environnement immédiat, tout en respectant les conditions-cadres du projet.

L'interaction générale du bâtiment dans l'ensemble du périmètre en fonction du contexte et des bâtiments alentours se fait en suivant les éléments suivants :
 Un alignement des bâtiments sur les espaces publics principaux du nouveau quartier en proposant un front aux espaces ouverts.
 Des retraits formant des placettes, place et parti géométriques des transitions et renforçant les points d'attraction entre le quartier et le bâtiment.

La volonté d'avoir un bâtiment se développant sur l'entier de la parcelle et travaillant ses attaches avec le contexte, sans offrir de hiérarchie apparente, et permettant de rayonner sur le site.

Une volumétrie croissante sur le site afin de s'intégrer à la petite échelle au nord et d'offrir un front au sud sur les espaces publics.

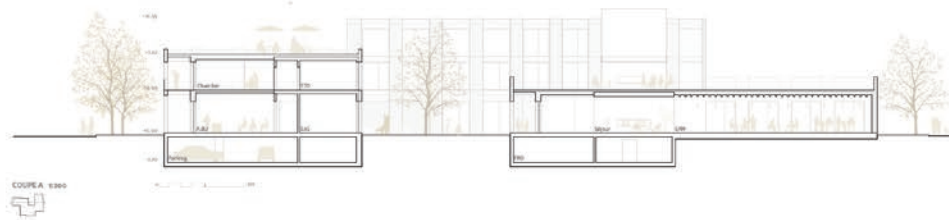
Une homogénéité donnent un caractère institutionnel et accueillant au bâtiment malgré une diversité de fonctions intérieures.

UN PAVILLON, PLUSIEURS FONCTIONS, UN PETIT VILLAGE DANS LE QUARTIER

Il s'agit de répondre à un programme riche proposant différentes fonctions que nous avons rassemblées dans un grand bâtiment « pavillon ».

Cette recherche sur le « vivre ensemble » prend forme dans un pavillon composé de plusieurs volumes imbriqués qui se développent sur la parcelle comme un seul élément. L'interaction du programme est l'un des enjeux de ce projet mais, il est nécessaire de tenir compte des « rythmes » de chacun. C'est pour cela que chaque volume se « fonctionnise » de manière indépendante et bénéficie de ses propres accès.

Le pavillon est composé de 3 volumes assemblés. Ces volumes se développent sur 2 et 3 niveaux et sont reliés par un sous-sol. Le sous-sol comprend des techniques, l'entretien, les dépôts et le parking souterrain de l'institution, permettant un accès facile et privilégié pour les services et les collaborateurs.



VUE SUR LA CAFETERIA



SCHEMA C.V.S.E



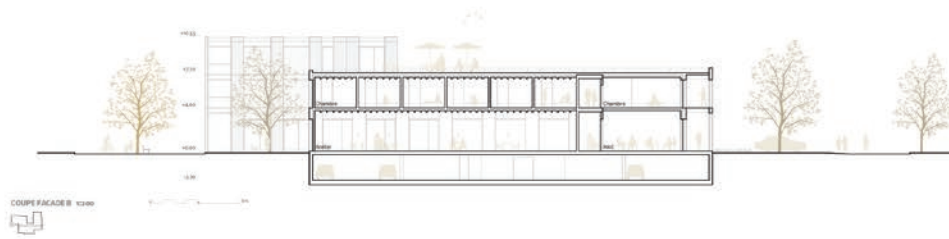
UN PROJET DE QUALITÉ FAVORISANT LES ÉCONOMIES INTELLIGENTES

Cette recherche doit s'insérer dans un processus constant d'optimisation, menée conjointement (validation) avec la maîtrise d'ouvrage, en visant avant tout à :

Un concept architectural favorisant les économies d'énergie :

La recherche d'une grande simplicité constructive, soit un travail patient de simplification dans la totalité des paramètres concernés : typologie, volumétrie, structure, enveloppe, installations et détails constructifs.

La prise en compte des questions d'entretien afin de réduire et faciliter les interventions ultérieures.



COUPE FACADE II 1/2000



PLAN 2e étage 1/2000

ZONES PIVOTS SEJOUR-UNITES / ACCUEIL



1er étage

- 1. Niveau de distributions
- 2. Accueil
- 3. Chambres
- 4. Vies sur étage
- 5. Terrasse



1er étage

- 1. Niveau de distributions
- 2. Chambre
- 3. Chambres
- 4. Terrasse



rez-de-chaussée

- 1. Niveau de distributions
- 2. Terrasse
- 3. Officina
- 4. Bureau
- 5. Atelier



sous-sol

- 1. Niveau de distributions
- 2. Officina
- 3. CVI
- 4. Vestibule



UN REZ-DE-CHAUSSEE FAVORISANT LES INTERACTIONS

Au rez de chaussée, en lien avec le quartier, sont disposées les parties communes du programme (Salle à manger, cafétéria et séjour), d'administration et d'atelier.

La partie « atelier » est positionnée à l'est de la parcelle, du côté de la place du quartier et du mail principal, afin de proposer le plus d'interaction avec l'espace principal du quartier.

La partie « logements et administration » se développe dans la partie ouest de la parcelle. Sa forme dégage deux espaces majeurs extérieurs, une cour et un jardin, qui participent à l'interaction urbaine avec de multiples vues croisées sur le bâtiment et les montagnes.

Une galerie couverte reliée, au rez-de-chaussée, les deux parties de programme aux accès indépendants de l'institution, la partie logements et la partie atelier. Cet espace extérieur protégé permet de faire la transition avec le quartier. Ce passage permet de garder l'autonomie d'accès et de fonctionnement de l'atelier, tout en gardant en lien fort, entre les deux espaces. Il favorise les rencontres et les relations grâce aux ouvertures créées sur les alvéoles. Cette galerie s'ouvre sur une cour qui accueille le programme public de la « cafeteria ».

Au rez, les espaces « communs font parties du cœur du bâtiment et leur emplacements imbriqués favorise le partage et les usages multiples. La disposition des communs dans l'espace favorise la promenade et les dégagements sur les espaces extérieurs aménagés, par vues croisées, sur les activités et le quartier. Ces espaces accueillants permettent une grande mixité et un mélange avec la population extérieure pour les résidents.

Une cheminée centrale permettra d'offrir un espace convivial et intime pour recevoir. Des espaces protégés permettront de prolonger les activités dans la nuit et le jour afin de profiter des extérieurs. Le volume génère d'un accès indépendant au rez-de-chaussée et depuis le parking souterrain afin de faciliter le fonctionnement et les usages.

DEUX UNITES LOGEMENTS A LA FOIS RELIEES ET INDEPENDANTES

Les étages accueillent la partie des logements des résidents. Cette partie se développe avec des chambres s'ouvrant en périphérie sur le quartier dans chaque volume. Deux noyaux verticaux intègrent les accès et les services et distribuent les étages.

Au deuxième niveau, deux unités complètes sont disposées dans les deux volumes et comptabilisent un total de 20 chambres. La première unité spécialisée, comprenant 2x2 chambres a été positionnée au dernier niveau d'un volume afin d'être plus indépendante dans son fonctionnement.

Afin de ne pas créer de séparation entre les habitants des différentes unités, l'espace principale de vie se développe comme un espace meuble sur deux niveaux, liant ainsi toutes les unités visuellement. Sa disposition au centre du bâtiment et la disposition en façade s'ouvrent sur la cour centrale, en fait un lieu de vie agréable à la lumière constante, magnifiant la vue sur les montagnes environnantes. Sa disposition centrale en fait aussi un repère pour les habitants et un lieu de rencontre plus intime que les espaces du rez-de-chaussée.

La disposition des espaces permet de communiquer dans les étages et de s'arrêter dans des placettes de rencontre où l'aménagement est varié et aisé. La forme du bâtiment et la cour centrale permet aux utilisateurs des vues croisées locales sur d'autres parties communes de la maison favorisant les rassemblements.

Chaque étage profite d'un aménagement sécurisé en toiture permettant aux résidents de s'arrêter en profitant de tout le confort d'aménagement d'un jardin privé et d'une cheminée à l'étage et d'un four au bas.

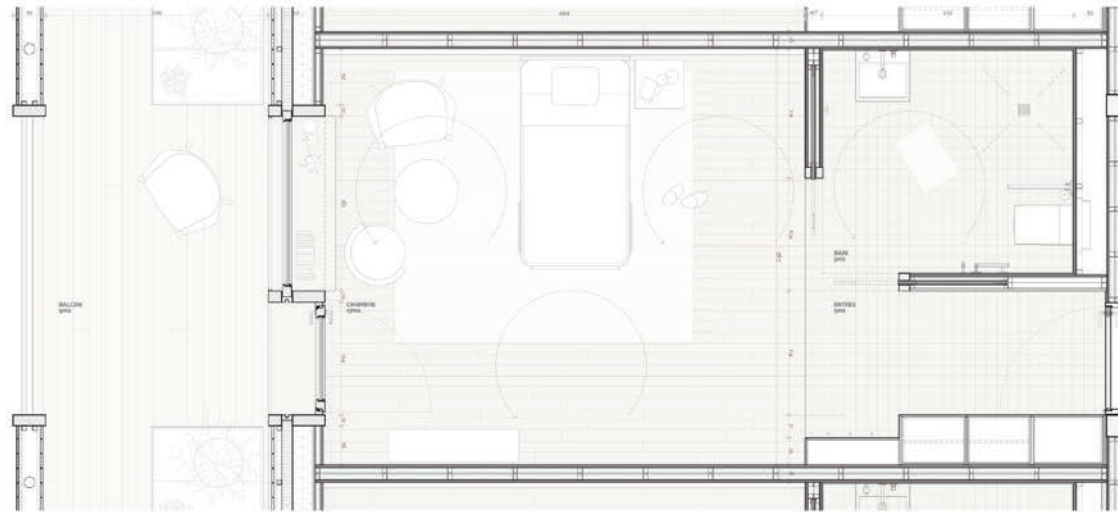
Depuis le deuxième étage, un accès direct aux ateliers est possible.



VUE CHAMBRE



VUE CHAMBRE



PLAN DE LA CHAMBRE 1/30

LA CHAMBRE, UN UNIVERS AUX UTILISATIONS MULTIPLES

La chambre est conçue comme un espace dont les dimensions permettent des variations d'aménagements afin de faciliter l'appropriation des habitants. Ses volumes seront travaillés avec des matériaux très conventionnels (bois apparents) afin de faire rapport à une chambre d'habitat traditionnelle malgré le milieu médicalisé et fonctionnel demandé.

Le développement de cet espace prend en compte le besoin de soleil, entre l'espace public des logements et l'espace privé. L'entrée se fait comme dans un appartement par un espace de transition composé d'une pendule, d'un petit banc et d'une sille d'eau.

Cette salle d'eau bénéficie de deux coulissons d'angle permettant une ouverture généreuse sur la chambre et la lumière naturelle.

La fenêtre est composée d'une partie fixe permettant d'accueillir une tablette qui pourra être utilisée comme assise, jardinière ou bibliothèque. Ce dispositif pourra être écarté dans certaines chambres en tenant compte d'une hauteur plus conséquente afin de pouvoir disposer une chaise roulante en dessous et offrir ainsi un bureau sur la vue.

Chaque chambre dispose d'un prolongement extérieur protégé de grande dimension. Il sera office de filtre avec les espaces extérieurs dans la chambre et servira de promenoire sur les espaces publics depuis l'extérieur.

SCHEMA CONSTRUCTIF



STRUCTURE ET MATERIALITE, VECTEURS DE DURABILITE

Les structures porteuses sont composées d'éléments en béton armé et en bois, disposés de manière à pouvoir tirer le meilleur parti de leurs caractéristiques mécaniques tout en valorisant l'utilisation du bois en tant que ressource renouvelable afin de réduire significativement l'empreinte carbone issue de la construction. La structure ponctuelle permet par ailleurs une grande évolutivité des espaces.

Les dalles sont composées de planchers mixtes bois-béton dans les espaces d'activités / chambres appuyées sur une façade porteuse en bois. Dans les espaces intermédiaires / évacuations, une dalle en béton armé assure la liaison monolithique entre les niveaux de stabilité, répond aux exigences d'incombustibilité de sécurité incendie et permet de franchir de grandes portées en limitant le nombre de porteurs verticaux afin d'offrir une grande flexibilité d'aménagement à long terme. Cette dalle est appuyée sur des colonnes en béton armé clairement identifiées, et sert à son tour de support aux planchers mixtes dans les zones périphériques.

La structure porteuse des balcons est composée d'éléments légers en bois bât pour les planchers qui sont les porteurs verticaux.

CONCEPTION PARASISMIQUE

Le projet se trouve à Martigny dans la zone sismique Zsh, soit celle qui présente la plus grande accélération horizontale (0,16 m/s²) selon la norme SIA 261 en vigueur et son usage en tant qu'établissement socialisé (PB 300 personnel) s'effectue dans la classe d'ouvrage II. De plus, le microclimat de la zone où se trouve la parcelle met en évidence des conditions géologiques particulièrement défavorables. Cette configuration impose une conception parasismique qui s'adapte dès le départ au projet afin que le comportement de la structure soit homogène et maîtrisé.

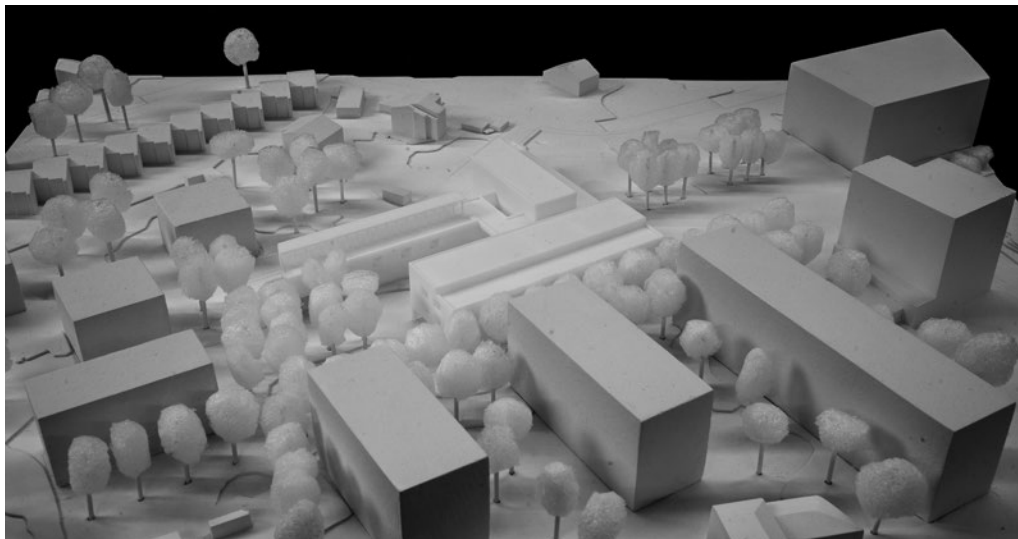
La forme en plan du bâtiment et sa volumétrie différenciée (R, R+1 et R+2) nous ont amené à concevoir une structure sans joints de dilatation avec des murs de refends sismiques en béton armé construits à tous les étages. Leur disposition en plan est composée de trois noyaux idéalement placés afin de réduire les excentricités entre le centre de masse et le centre de rigidité de l'ouvrage tout en maximisant les excentricités favorables de reprises vis-à-vis des effets de torsion induits par l'action sismique.

La dalle nervurée en béton armé relie tous les noyaux de manière monolithique et fonctionne avec les dalles de compression des planchers mixtes pour assurer l'effet de diaphragme horizontal.

Tous les noyaux de stabilisation se trouvent dans l'empreinte du sous-sol qui constitue, grâce à sa très grande rigidité, le niveau d'encastrement de l'ouvrage.

Le rapport annexé concernant le prédimensionnement sismique a permis de valider par l'application de la méthode RPP Light et MFR (Méthode des Forces de Remplacement) le parfait comportement sismique de l'ouvrage avec des hypothèses très conservatrices.

PROJETS NON PRIMÉS



N°01 AFFAIRES PRIVÉES, RELATIONS PUBLIQUES

MARIE PRUNAUT, ROTTERDAM

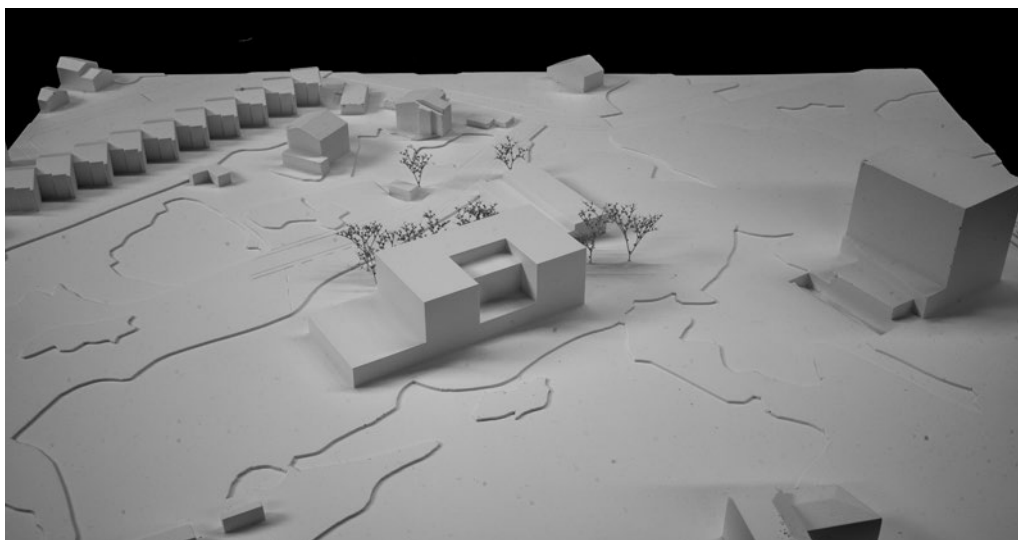
Collaboratrice :

Marie Prunault

BUREAU PIERRE KURMANN SARL, MONTHEY +
BUREAU GUILLAUME FAVRE INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Pierre Kurmann, Jean-François Favre



N°02 PIC ET PIC ET COLEGRAM

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE

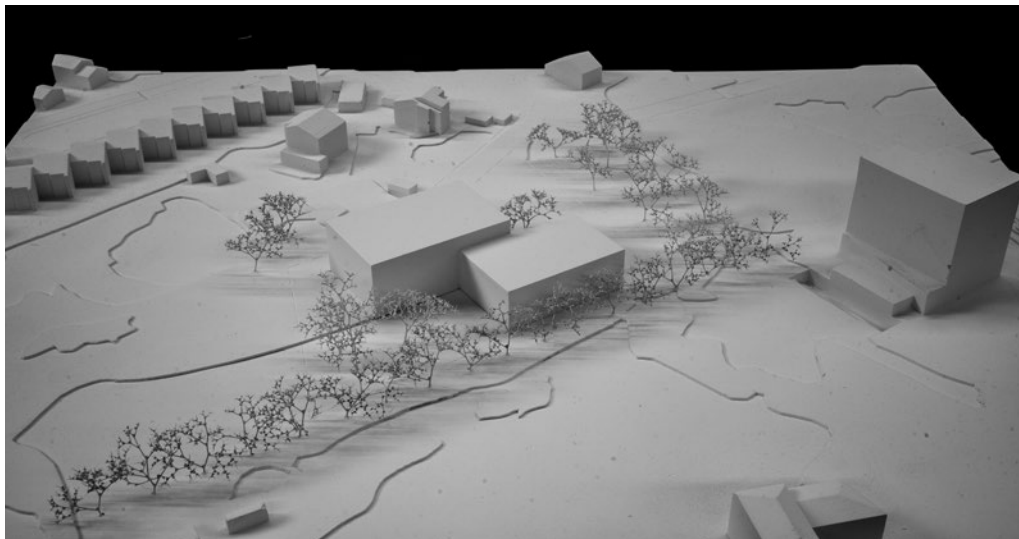
Collaborateurs :

Xavier Marlaire, Eleonore Ambroise

PERRET GENTIL, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateur :

Cédric Martin



N°03 FLEURS DES CHAMPS

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

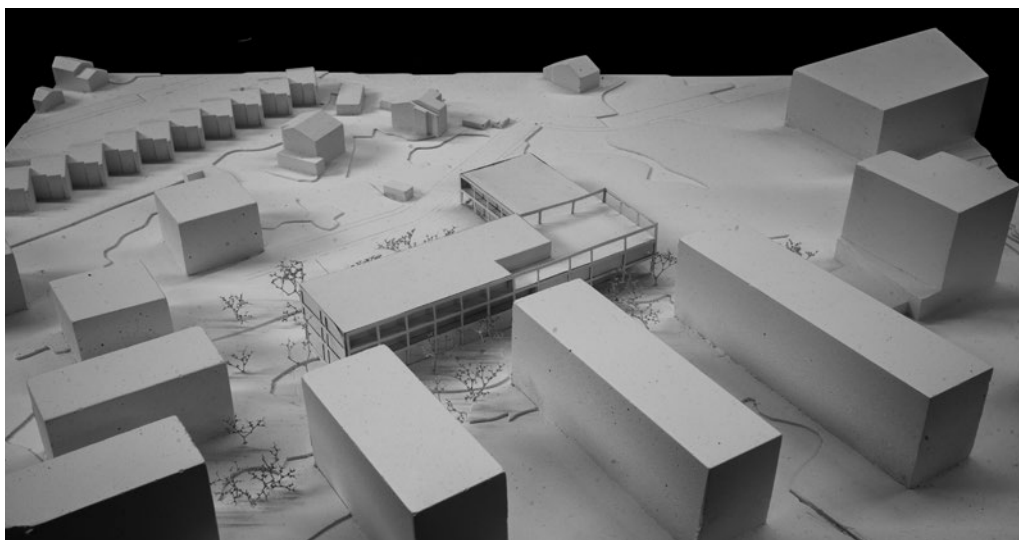
Collaborateurs :

Raphaël Sauthier, Christian Suter, Réjane Testi,
Armand Chappex

SD INGÉNIERIE DÉNÉRIAZ ET PRALONG SION SA,
SION

Collaborateur :

Xavier Mittaz



N°05 CORPS À CŒUR

MAURICE CATTIN ARCHITECTE SARL, GENÈVE

Collaborateurs :

Maurice Cattin, Nicolas Rozier, Julia Miclos Moura

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Nicolas Corger, Frédérique Dubosson, Annita Farella



N°06 KAPLA

CLR ARCHITECTES SA, GENÈVE

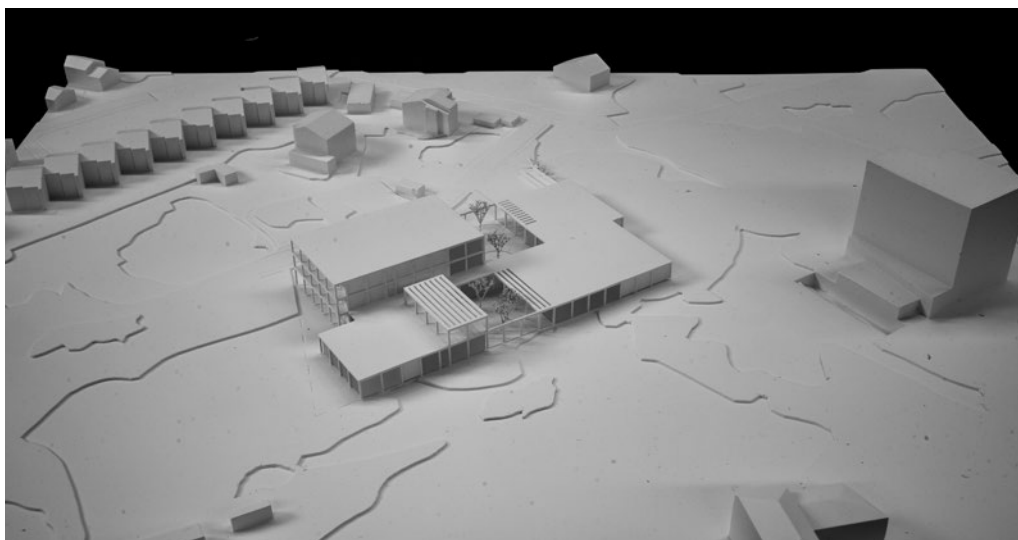
Collaborateurs :

Damien Chevalley, Patrick Longchamp, Véronique Iten,
Alicia Lonca, Marie Torriane, Guillaume Rey,
Benjamin Guyot

PERRETEN & MILLERET SA, CAROUGE

Collaborateur :

Marc Lachenal



N°07 LAHIRE

CP3 ARCHITECTURE SA, MARTIGNY

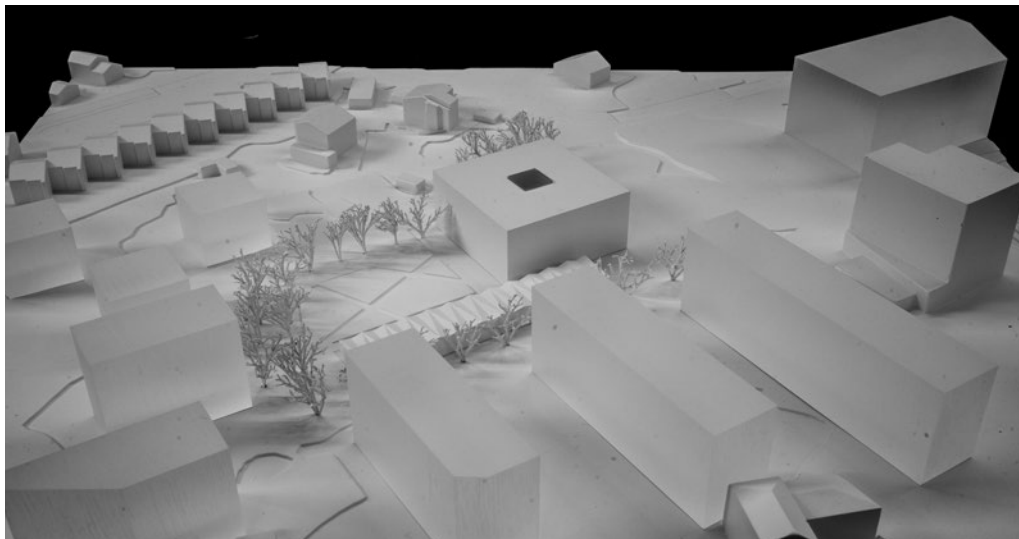
Collaborateurs :

Stefano Cittolin, Céline Martin, Drita Aliu

ALPATEC SA INGÉNIEURS CIVILS, MARTIGNY

Collaborateur :

André-Michel Fort



N°09 **ASTÉRIX ET OBÉLIX**

ACTESCOLLECTIFS ARCHITECTES SA, SIERRE

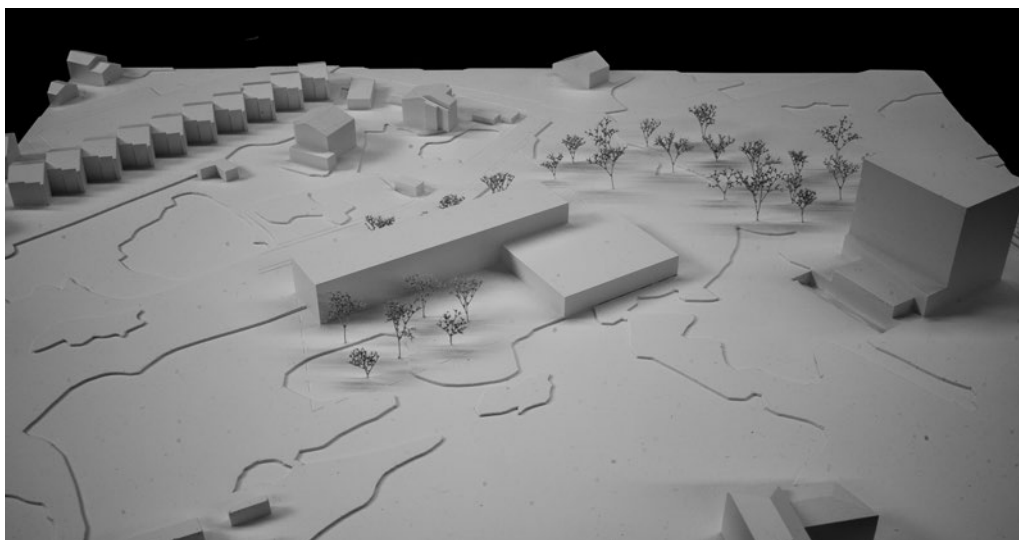
Collaborateurs :

Ambroise Bonvin, Pierre-Antoine Masserey,
Raphaël Mottier, Angel Fischer, Nathalie Lengen

BGI SA, AIGLE

Collaborateurs :

Jörg Meyer, Dominique Géhin, Raphaël Garcia



N°10 **SUSANNE ET SARA**

BATIQ S.COOP.MAD + ROSA CLIMENT MONSALVE,
MADRID

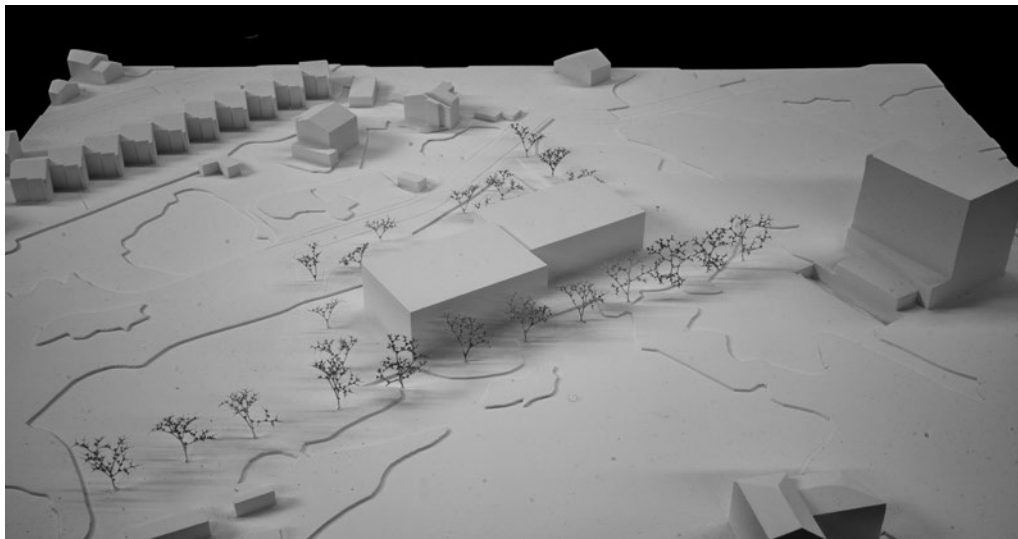
Collaborateurs :

Cristina Platero, Carlos Ostolaza, Silvia Alvarez, Rosa
Climent Monsalve

SEGC INGÉNIEURS CONSEILS SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Romain Wicht, Déborah Pouly, Nicolas Bapst,
Christoph Binder



N°11 AU FIL DE LA VIE

A-RR SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Sébastien Rey, Noémie Goldman, Giulia Morabito,
Louis Chapsal

MP INGÉNIEURS CONSEILS SA

Collaborateurs :

Alexandre Angéloz, Corentin Clot, Claude Penseyres



N°12 LA MAISON DE MON ONCLE

FESSELET KRAMPULZ ARCHITECTES, VEVEY

Collaborateurs :

Laurent Fesselet, Mathieu Jaumain, Benjamin Krampulz,
Sindy Magano, Nolane Mermod, Florence Nyffeler,
Elodie Rapaz

DMA INGÉNIEURS SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Hasan Yagicibulut, Raymond Devaud, Kevin Cuennet,
Tiago Moreira



N°13 TOBLERHÔTE

DAVID GEBARA ARCHITECTE REG A SIA, CUGY
CHABLOZ & PARTENAIRES SA, ÉCHALLENS

Collaborateurs :

Martial Chabloz, Vincent Pera



N°14 AURORA

ATELIER JORDAN CONCEPTS ET ARCHITECTURES,
ZÜRICH

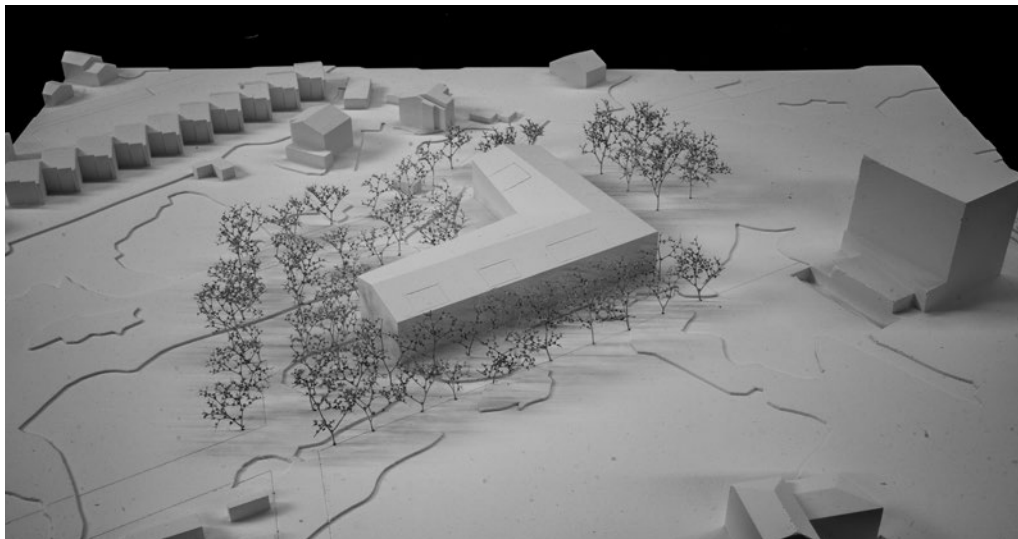
Collaborateurs :

Frédéric Jordan, Alicia Chavier, Artur De Campos,
Axel Schmidt, Julie Bazard

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, Patrick Bruchez, David Kuonen, Michel
Pinto, Claire Lattion, Kevin Balleys, Nathalie Pignat



N°15 AILE DELTA

SIEGRIST THEUBET ARCHITECTES SARL, BIENNE

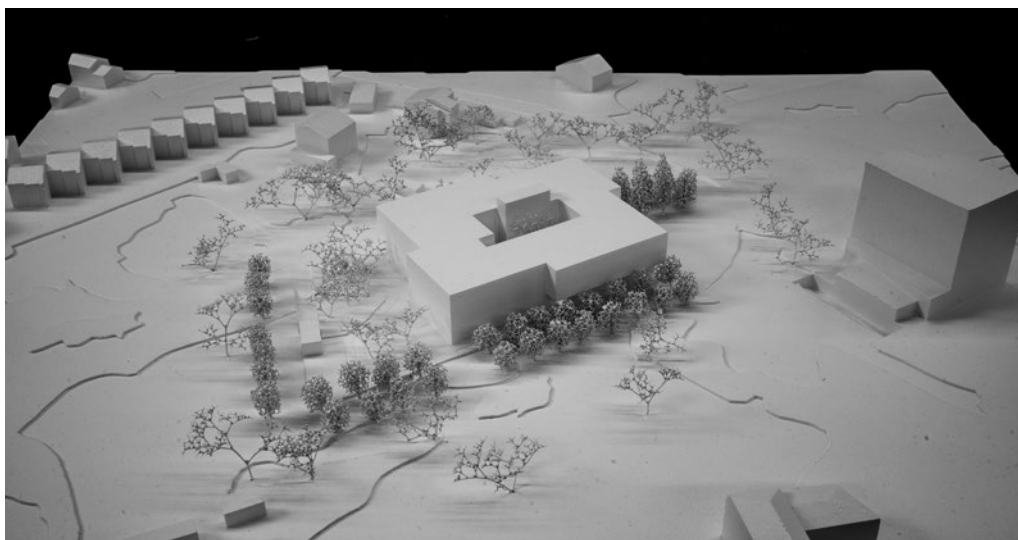
Collaborateurs :

Mariela Siegrist, Nadège Theubet, Coralie Gonano,
Giulia Bacci

WAM PLANER + INGENIEURE AG, BERNE

Collaborateurs :

Adrian Tschopp, Karol Lazarczyk



N°16 À L'OMBRE DE MON ARBRE

DL-C DESIGNLAB-CONSTRUCTION SA, GENÈVE

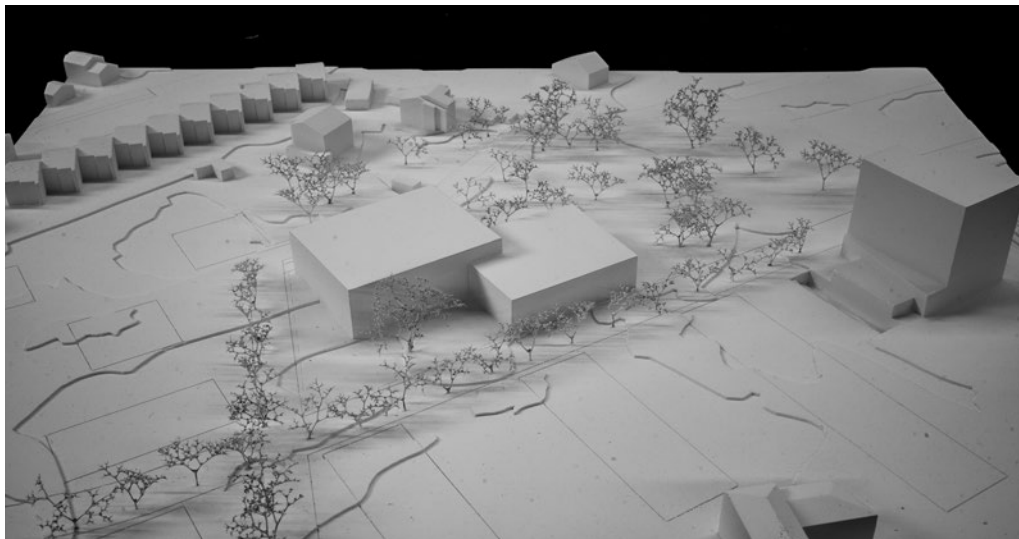
Collaborateurs :

Patrick Devanthéry, José Antonio Ramos,
Thierry Décosterd, Clotilde Chevrier

NICOLAS FEHLMAN INGÉNIEURS CONSEILS SA,
MORGES

Collaborateurs :

Nicolas Fehlmann, Giuseppe Donia, Sarra Ben Haouala,
Arno Pérez



N°17 HUIT DE TRÈFLE

ATELIER D'ARCHITECTURE JOSEPH CORDONIER
SARL, LENS

Collaborateurs :

Joseph Cordonier, Alice Baiardo, Romane Nanchen,
Roxane Maturo, Axel Perruchoud, Francine Duchoud,
Annick Müller, Lionel Mudry

HOLINGER SA, SION

Collaborateurs :

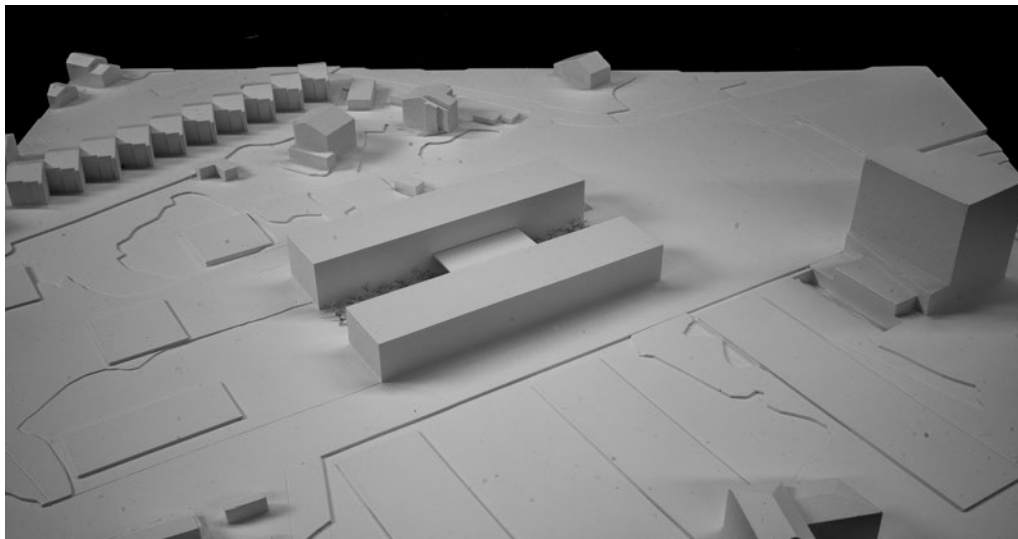
André Tercinod, Alessandro Corizza, Jean-René Tesser,
Gabriel Dessimoz, Loïc Leyat, Catia Fernandes,
Mylène Vuignier-Mariéthoz



N°18 STORMY WEATHER

YVES MACHEREL, LAUSANNE

RIZAH SMAJLI INGÉNIEURS SARL, LAUSANNE



N°19 CHANTERELLE

PERSONENI RAFFAELE ARCHITECTES SARL,
LAUSANNE

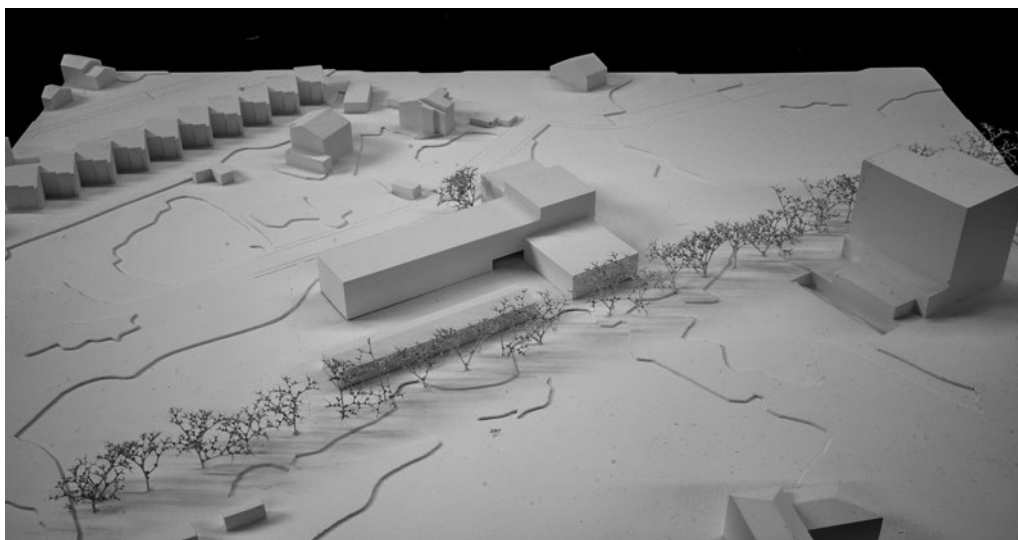
Collaborateurs :

Fabrizio Raffaele, Colette Raffaele, Fabio Personeni,
Adriana Sowa, Rita Pires, Laura Gavilá Lloret

KBM ENGINEERS SA, SION

Collaborateurs :

Jacques Fournier, Thierry Glassey, Frédéric Gasser,
Loris Polano, Léonard Lathion, Tor Lundstroem,
Christian Gachet



N°20 PLATIGNY

EVEQUOZ FERREIRA, SION

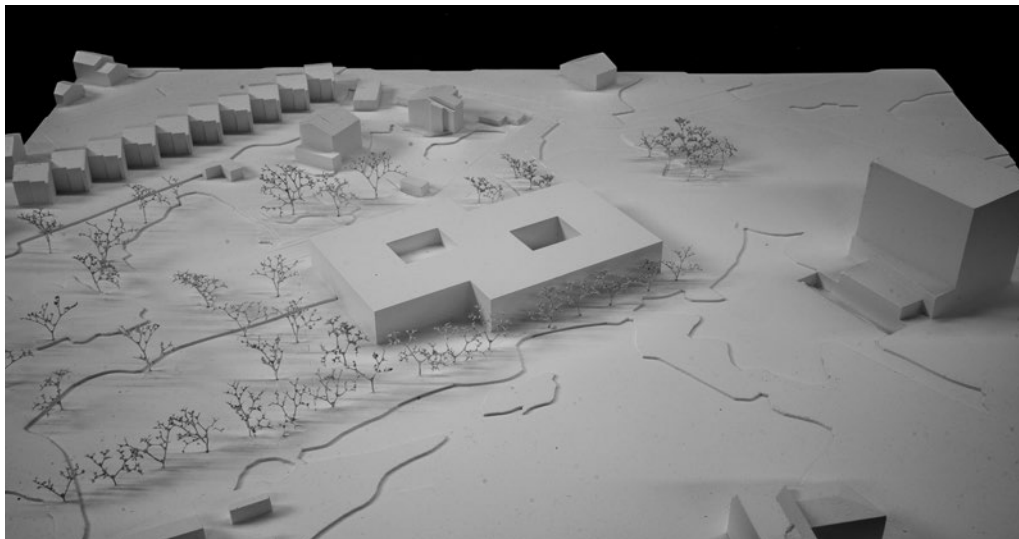
Collaborateurs :

Isabelle Evequoz, Nuno Ferreira, Jonas Chauvet,
Gillian Sabatier, Daniela Andrade, Giona Lunghi,
Alexandre Rouiller

LATTION BRUCHEZ, BRÈCHES

Collaborateurs :

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Gary Francey



N°22 GAZZA

CHESEAUXREY ASSOCIÉS SA, SION

Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Nicolas Indermitte,
Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Ravaioli Camillo, Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz,
Hamza Sehaqui



N°23 JOUR DE FÊTE

MADELEINE ARCHITECTES SARL, VEVEY

Collaborateurs :

Antoine Béguin, Maxence Derlet, Inès Michelin

GUYAZ & MERY SARL INGÉNIEURS CIVILS, SION

Collaborateur :

Xavier Guyaz



N°25 **BÉCARRE**

ATELIER 4, BUREAU D'ARCHITECTES SA, SION

Collaborateurs :

Mélanie Bracci, Guillaume Coquoz, Sophie Antonelli

IDEALP SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Bianco, Evan Parvex

